

Dossier réalisé
par
l'Association de
soutien à l'Armée
Française

Dossier Rwanda

Réalisé et publié en avril 2019



Association de Soutien à l'Armée Française
Adresse : 18, rue Vézelay - 75008 Paris
Site internet : www.asafrance.fr
Courriels : secretariat@asafrance.fr /
contact@asafrance.fr
Tel. 01.42.25.48.43

SOMMAIRE

A l'origine du génocide, Paul KAGAMÉ, président du Rwanda depuis 25 ans par Jacques MAYARD (07.03.19)	2
RWANDA : Interview d'Hubert VEDRINE, ancien ministre des Affaires étrangères (03.04.19)	4
OPEX Turquoise (Rwanda) : Communiqué du général Jean-Claude LAFOURCADE, ancien commandant (19.02.19).....	6
La France et le Rwanda : Témoignage du colonel (er) Jacques HOGARD (20.10.18)	7
RWANDA : Raison d'Etat ou nouvelle humiliation nationale ? par Bernard LUGAN (15.10.18)	8
KAGAMÉ, le nouvel ami encombrant de Président MACRON par Roland HUREAUX (25.07.18)	10
La visite de la honte. Visite à Paris de Paul Kagame, Président du Rwanda (Extraits du communiqué 23 mai 2018) par Jacques MYARD, membre de la Mission d'information parlementaire sur Rwanda de 1998 (24.05.18).....	13
Le Rwanda vu par ANCEL, l'histoire révisée de l'opération Turquoise par le colonel (er) Jacques HOGARD, ancien commandant du Groupement Sud de la force de l'opération <i>Turquoise</i> (25.04.19)	14
Quand une « chercheuse » de l'IRSEM s'aventure à parler des ethnies... par Bernard LUGAN (06.11.17)	19
France culture : Radio KAGAMÉ par Richard LABÉVIÈRE, journaliste et Auditeur de l'IHEDN (04.08.17)	21
RWANDA : Interview de Monsieur Hubert VEDRINE (03.08.17).....	23
Pourquoi le général LECOINTRE est-il accusé par les amis du général Kagamé d'avoir « défendu les auteurs du génocide » du Rwanda ? par Bernard LUGAN (26.07.17)	27
Rwanda, M. de SAINT-EXUPÉRY accuse-t-il la France afin de protéger le général KAGAMÉ ? Communiqué de Bernard LUGAN (30.06.17)	30
Message à la revue Jeune Afrique du général Jean-Claude LAFOURCADE (08.04.15)	35
RWANDA : Quelles sont les archives utiles à la vérité ? par le colonel (ER) Michel ROBARDEY (08.04.15)	36
Opération Turquoise au Rwanda : Amalgames et affabulations par Général Jean Claude LAFOURCADE Commandant l'opération Turquoise (09.07.14)	37
Lettre ouverte à Nicolas SARKOZY, Président de la République Française et chef des Armées (Lettre N° 11/08 du 05.09.2011) par Henri PINARD LEGRY, président de l'ASAF (Association de Soutien à l'Armée Française) et officier général (2s) (05.09.11).....	38

**A l'origine du génocide, Paul KAGAMÉ,
président du Rwanda depuis 25 ans.**

par Jacques MAYARD
(07.03.19)

**COMMUNIQUE DE PRESSE
de Jacques MYARD**

Le 7 Avril 2019

**RWANDA :
CALOMNIEZ LA FRANCE, IL EN RESTERA TOUJOURS QUELQUE CHOSE.**

Il y a 25 ans a été perpétré au Rwanda un terrible génocide ; le Rwanda est une ancienne colonie belge connue pour ses rivalités historiques entre les Tutsis minoritaires mais choisis par le pouvoir colonial pour contrôler le pays sur la majorité hutue.

La France a entretenu une coopération militaire avec le régime de J. HABYARIMANA – Président hutu - pendant des années alors qu'il faisait face à des **attaques militaires du FPR - des Tutsis dirigés par P.Kagame** – à partir de l'Ouganda.

La France a été très fortement critiquée pour son action, surtout par les médias et ONG anglo-saxons et des intérêts industriels dont l'objectif avéré est **d'éliminer la présence française** de cette région ; il ne faut pas être naïfs !

L'Elysée a décidé aujourd'hui de nommer une commission pour établir la vérité sur la tragédie du génocide du RWANDA en 1994 où les Hutus et Tutsis se sont massacrés réciproquement, et qui fit sans doute près d'**un million de morts**.

La France a été accusée de toutes les turpitudes dans cette tragédie mais c'est oublier un peu vite que la France a été la première - après le Pape - à parler de génocide, au grand dam des Américains qui ne souhaitaient pas qualifier ces massacres de génocide car une telle qualification oblige les Etats à intervenir.

La France, après les décisions du Conseil de sécurité des Nations unies, a été le seul pays à intervenir sur le terrain pour faire arrêter les massacres perpétrés des deux côtés, par les Tutsis et les Hutus (Opération *Turquoise*).

J'ai participé à la mission d'information de l'Assemblée Nationale dont le rapport a été rendu public le 15 Décembre 1998. Cette mission a duré 6 mois et ma profonde conviction est la suivante : la France n'a pas à rougir de son action au Rwanda, et ce d'autant plus qu'elle n'avait aucune troupe sur place aux moments des faits.

Bien plus, le Président de la République F. MITTERAND poussait le gouvernement de J. HABYARAMANA à trouver un accord politique avec Kagame pour des élections, ce qui devait

se concrétiser dans les accords d'Arusha, accords dont KAGAME ne voulait en aucun cas, préférant prendre le pouvoir par la force, ce qu'il fit !

Lorsque l'avion du président rwandais - JUVENAL HABYARIMANA - a été abattu le 6 avril 1994, François Mitterand a déclaré qu'il craignait le pire ; il a alors ordonné l'évacuation de tout le personnel de l'ambassade, personnel diplomatique et Africains hutus et tutsis c'est l'opération *Amaryllis* du 8 Avril 1994: plus de 1400 Européens et Africains ont été évacués, QU'ILS SOIENT HUTUS OU TUTSIS !

La commission nommée par l'Elysée devrait accéder à toutes les archives françaises, très bien ! Mais, dans ce cas, il serait utile et très intéressant d'accéder aux archives rwandaises si elles existent encore.

Car Paul Kagame, l'actuel chef de l'Etat rwandais, qui a militairement attaqué le Rwanda à partir de l'Ouganda, et a été armé par les Américains, a éliminé depuis ses propres complices en les faisant assassiner. C'est le cas de son chef des services des renseignements Patrick Karegeya retrouvé mort à Johannesburg en Janvier 2014, alors qu'il affirmait que Kagame était responsable de la mort de J. Habyarimana !

Dans cette tragédie, la France - tous gouvernements confondus - n'a pas à rougir de son action, bien au contraire. En revanche, il est incompréhensible que le gouvernement actuel fasse la cour à Kigali et à un régime qui n'a de cesse de vomir sur la France.

Récemment encore, P.Kagame, afin de masquer les très graves accusations de la justice française - enquêtes du juge Bruguière - a demandé au **cabinet d'avocats américain Cunningham Levy Muse** un rapport à charge contre la France. Ce rapport du 13 Décembre 2017 recommande à Paul Kagame de poursuivre ses investigations contre les responsables français !

Ce n'est là en réalité qu'un écran de fumée pour masquer ses propres crimes !!!

« *Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose* » dit Chamfort dans ses maximes ...

Mais il y a une chose plus forte que la calomnie, c'est la vérité.

Eh bien Monsieur Kagame ouvrez donc vos archives aux historiens ...Si elles n'ont pas été détruites opportunément !!!

Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

[Retour au sommaire](#)

RWANDA

Interview d'Hubert VEDRINE Ancien ministre des Affaires étrangères (03.04.19)

L'inanité des accusations contre la France au Rwanda

Hubert VEDRINE qui fut secrétaire général de l'Élysée sous François Mitterrand pendant le génocide rwandais en 1994 donne sa version des faits.

LE FIGARO. – Vous vous exprimez rarement sur le Rwanda. Pourquoi maintenant ?

Hubert VÉDRINE. – Parce que le 25^e anniversaire d'un événement aussi atroce que ce génocide devrait être l'occasion de réfléchir objectivement à ce qui y a conduit pour éviter qu'il ne se reproduise un jour, là ou ailleurs. Et parce qu'on a surtout entendu, ou lu, en France ces dernières années des accusations violentes et infamantes - «complicité de génocide» - contre la France, sans que ce soit contrebalancé par les explications des responsables militaires, ni que l'on donne la parole aux experts français, belges, canadiens, congolais ou autres qui ont démontré *l'inanité de ces accusations*. Et que donc le moment me paraît venu de rappeler ce que fut vraiment la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994.

Quelle fut donc la politique de la France ?

Enrayer l'engrenage de la guerre civile. Il faut remonter à l'année 1990. Quand le Front patriotique rwandais (FPR) de *Paul Kagame* – des Tutsis réfugiés au Rwanda après les massacres de 1962 – envahit le nord-est du Rwanda depuis l'Ouganda, le président François Mitterrand, qui connaît l'Afrique, comprend tout de suite que si une petite minorité, appuyée par l'armée d'un pays étranger, tente de s'emparer du pouvoir par la force, cela va déclencher une énorme guerre civile. Ayant vécu les années 30 dans sa jeunesse, il connaît les dangers des changements de frontières et de pouvoir par la force. Il considère donc que la France doit préserver la stabilité dans toute sa zone d'influence. La France bloque donc militairement l'offensive du FPR mais exige du pouvoir hutu de Kigali de régler la question des réfugiés tutsis, c'est-à-dire d'accepter avec eux un compromis politique. Dans les trois années suivantes, plus le FPR attaque, plus certains Hutus se méfient des Tutsis de l'intérieur, possible « cinquième colonne ». Cela nourrit l'idée monstrueuse de les éliminer. Ceux qui affirment que la France ne pouvait pas ne pas savoir que des massacres se préparaient n'ont pas tort : c'est précisément parce que la France avait mesuré ce risque dès le début qu'elle s'est engagée pour l'empêcher !

Quel était le but ?

Gagner la course de vitesse, imposer un compromis politique qui stoppe la logique de guerre civile, bien que les Hutus ne veuillent rien céder, et les Tutsis tout conquérir. Il y eut des résistances acharnées des deux côtés. En 1993, le gouvernement Balladur a repris à son compte cette politique. Et cela a débouché, beaucoup grâce à Alain Juppé, sur les accords d'Arusha à l'été 1993. Les autorités françaises ont cru à l'époque avoir stoppé l'engrenage et, soulagées, ont retiré leurs troupes. C'est après, dans cette période trouble où la France essayait de forcer les protagonistes à mettre en œuvre ces accords d'Arusha, qu'a lieu le 6 avril 1994 l'attentat contre l'avion du président Habyarimana et du président du Burundi. Je me souviens encore de

François Mitterrand entrant dans mon bureau le 6 avril et me disant : « *C'est effrayant. Tout ce que nous avons fait est par terre. Ils vont s'entre-tuer.* »

Quelle a été la réaction de Paris ?

Il y a eu une interrogation : revenir ou pas ? Juppé voulait revenir. Balladur, l'armée (donc Léotard) étaient contre. Mitterrand voulait, mais avec un mandat de l'ONU. Ce qui a pris six semaines à New York ! Si la France avait voulu sauver ce régime - en fait elle lui tordait le bras -, elle n'aurait pas sollicité Le conseil de sécurité de l'ONU et aurait envoyé des parachutistes tout de suite ! La genèse de « Turquoise » démontre l'absurdité des accusations. Quant au déroulement, je vous renvoie aux explications très claires de **l'amiral Lanxade** et du **général Lafourcade**, auxquels les médias devraient donner plus souvent la parole.

La France n'a selon vous commis aucune erreur ?

Si, mais pas celles dont on l'accuse. Si la France n'était pas accusée de complicité de génocide, ce qui est révoltant, on pourrait, dans le cadre d'un débat historique sérieux, se poser légitimement plusieurs questions.

1) Était-il possible de ne pas intervenir en 1990 ? Si François Mitterrand avait été cynique, c'est peut-être la solution qu'il aurait choisie, car le Rwanda n'avait pas d'intérêt stratégique en soi.

2) Après les accords d'Arusha, il paraît évident, avec le recul, qu'aucune des deux parties ne voulait lâcher. La France n'a-t-elle pas péché par optimisme ? Peut-être aurait-elle dû, au lieu de quitter le Rwanda, renforcer son contingent, même si le FPR, qui ne cachait pas ses ambitions, s'y opposait ?

3) De la même manière, n'aurait-il pas fallu empêcher le retrait des soldats belges des Nations unies après l'attentat ? Et même essayer d'obtenir, au contraire, la venue des troupes internationales ?

4) Enfin, lorsqu'a été rendu public à Kigali le rapport Mucyo, en 2008, qui accusait en bloc les responsables politiques et les militaires français, au moment où Kigali craignait les conclusions du **juge Bruguière**, les autorités françaises de l'époque auraient dû réagir et démentir immédiatement au lieu de prendre l'air gêné. C'est une faute. Plus généralement, la tragédie du Rwanda devrait alimenter une réflexion, plus large, sur les interventions dans les guerres civiles : à quelles conditions, dans quels buts ?

On reproche aussi à la France d'avoir continué à livrer des armes au régime génocidaire...

Continué ? Il n'y a pas de ventes d'armes après l'embargo, décidé très vite. De toute façon, cette question a été isolée du contexte : il y a beaucoup (trop) de trafiquants d'armes en Afrique et le génocide, faut-il le rappeler, a été pour l'essentiel commis avec des machettes fabriquées en Chine...

Pourquoi les archives personnelles de François Mitterrand n'ont-elles pas été ouvertes ?

Il n'y a pas d'archives « personnelles » du président Mitterrand, ses archives présidentielles sont aux Archives nationales. Ouvrir plus d'archives par dérogation requiert le feu vert des archives nationales et l'accord de la mandataire de François Mitterrand. Je crois savoir que les responsables militaires de 1994 ne seraient pas contre. Le monde des archives craint un précédent. N'oublions pas que la France a déjà ouvert et déclassifié beaucoup plus d'archives que les autres pays, au moment du rapport Quilès-Cazeneuve. Peut-être faudrait-il s'intéresser également aux *archives d'Israël, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du Rwanda, de la République démocratique du Congo, du tribunal d'Arusha, de l'ONU*, etc. ?

Propos d'Hubert VEDRINE recueillis Isabelle LASSERRE

Le Figaro

[Retour au sommaire](#)

OPEX Turquoise (Rwanda)

Communiqué du général Jean-Claude LAFOURCADE
Ancien commandant
(19.02.19)

Une exigence de vérité

La Force *Turquoise* est régulièrement accusée d'avoir protégé le gouvernement rwandais par intérim et d'avoir facilité sa fuite en juillet 1994, accusation systématiquement reprise par les médias. Je dénonce un amalgame et une contre vérité.

Alors que ce gouvernement était composé de 21 personnes, seuls deux membres ont transité par la zone *Turquoise* du 16 au 17 juillet avant de passer d'eux même au Zaïre. Il s'agit des :

- Docteur Theodore Sindikuwabo, président de l'assemblée nationale et président par intérim de la République rwandaise du 9 avril au 19 juillet 1994 (décédé en 1998 à Bukavu).
- Jérôme Bicamumpaka ministre des affaires étrangères (arrêté en 99, transféré au TPIR, acquitté de tous les chefs d'accusation le 30 septembre 2011 et remis en liberté.

Deux personnes sur vingt et une, cela ne constitue pas un « gouvernement » mais ce sont de simples personnalités isolées et sans influence, une d'entre elles ayant été blanchie par le TPIR. Il est donc faux d'affirmer que le Gouvernement intérimaire rwandais est passé par la zone *Turquoise*.

En outre, la Force *Turquoise* ne pouvait arrêter des personnalités d'un gouvernement étranger qui était encore à l'époque membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle n'en avait ni le mandat ni la capacité juridique.

Au moment où l'anniversaire du génocide s'annonce, Il importe que les journalistes français, dans le respect leur charte d'éthique professionnelle, mettent en œuvre les principes de cette charte en vérifiant les informations fournies par des groupes de pression avant de les relayer sans discernement ni recul. A défaut, ils participent à une entreprise de désinformation.

Général Jean Claude LAFOURCADE

Ancien commandant de l'Opération Turquoise (Rwanda)

L'ASAF exprime son soutien indéfectible aux militaires français qui ont été engagés dans l'opération Turquoise en 1994.

Elle dénonce les mensonges et manipulations de Paul Kagamé, tyran et génocidaire, président du Rwanda depuis un quart de siècle, qui bénéficie, hélas, de la complicité de certains médias français.

[Retour au sommaire](#)

La France et le Rwanda

Témoignage du colonel (er) Jacques HOGARD
(20.10.18)

Légionnaire, notamment engagé au Rwanda et au Kosovo, le colonel Jacques Hogard s'est reconverti depuis dans le civil dans la diplomatie d'entreprise et l'intelligence stratégique. La parole libre et le verbe haut, l'ancien militaire ne manque pas de charisme et bouscule certaines idées reçues.

Un portrait proposé par Jean-Baptiste Mendes à retrouver sur le site de Sputnik France
<https://fr.sputniknews.com/france/201...>

**Pour visionner l'interview,
cliquez sur le visuel ci-dessous.**



Durée : 46:35

Compte Youtube de Sputnik France

[Retour au sommaire](#)

Rwanda : Raison d'Etat ou nouvelle humiliation nationale ?

par Bernard LUGAN
(15.10.18)

L'affaire serait cocasse si elle n'était le révélateur du niveau d'abaissement de la France. Lors du sommet de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) qui vient de se tenir en Arménie, le président Macron a, de son propre chef, fait élire une nouvelle présidente en la personne de Louise Mushikiwabo, ministre rwandaise des Affaires étrangères, une habituée des virulentes et continuelles attaques contre la France.

Voilà donc cet organisme désormais présidé par la représentante d'un pays dont le gouvernement a rasé au bulldozer le centre culturel français à Kigali, un pays qui a déclassé le français au profit de l'anglais, un pays qui, si l'on en croit la presse, ne cotisait plus à l'OIF, un pays qui n'a cessé de traiter de génocidaires ou de complices de génocide, le président Mitterrand et ses ministres, ainsi que MM. Balladur et Juppé ; un pays enfin qui a menacé de traîner en justice plusieurs dizaines d'officiers et de hauts fonctionnaires français...

La raison d'Etat a certes ses impératifs, mais certainement pas au prix d'une nouvelle humiliation nationale.

D'autant plus qu'au même moment, un vice-procureur du Parquet anti-terroriste français signait une insolite réquisition aux fins de non-lieu dans l'affaire de l'assassinat, le 6 avril 1994, de deux chefs d'Etat en exercice, celui du Rwanda et celui du Burundi, assassinat qui fut le déclencheur du génocide du Rwanda.

Or, il est essentiel de savoir que cette réquisition fut prise trois mois après que les magistrats instructeurs eurent eu communication d'un document exclusif émanant du TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda). Il s'agit d'un rapport jusque-là gardé secret par le Procureur de ce tribunal, dans lequel ses propres enquêteurs désignent le président Kagamé comme étant le donneur d'ordre de l'assassinat de son prédécesseur Juvénal Habyrimana, meurtre qui, rappelons-le, déclencha le génocide du Rwanda.

Ce rapport confirmait trois autres enquêtes indépendantes qui concluaient toutes à la culpabilité de Paul Kagamé dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, à savoir le « Rapport Hourigan », l'enquête française du juge Bruguière et l'enquête espagnole du juge Merelles.

Puis, venant à l'appui de ce rapport, le 10 octobre 2018, le journal canadien *The Globe and Mail* révéla, sous le titre « *New information supports claims Kagame forces were involved in assassination that sparked Rwandan genocide* », qu'au terme d'une enquête rocambolesque, le professeur belge Filip Reyntjens avait réussi à se procurer, preuves photographiques à l'appui, les numéros de série des 40 missiles sol-air livrés par l'URSS à l'Ouganda, pays soutenant Paul Kagamé, ce dernier ayant précédemment été officier des services secrets ougandais. Or, les numéros des deux missiles ayant abattu l'avion du président Habyarimana sont de la même série [1]...

Ces documents seront sans nul doute communiqués à la justice française et aux parties civiles, ce qui fait que la réquisition de non-lieu va être fortement contestée sur ce point et sur bien d'autres. Il va donc être « difficile » aux magistrats instructeurs de suivre les demandes du vice-procureur Renucci.

D'autant plus que ce dernier accumule les erreurs et les contre-vérités. Ainsi, page 92 de sa réquisition, il écrit, contre toute évidence et contre tout ce que contient le dossier, et cela le jour même où le *Globe and Mail* publiait une nouvelle preuve de la possession par le FPR de Paul Kagamé des missiles utilisés le jour de l'attentat : « *Les investigations menées n'ont pas établi de manière formelle que l'APR (l'armée de Paul Kagamé) disposait en 1994 de missiles sol-air* ».

Une justice indépendante ne pourra donc que balayer ce réquisitoire aux fins de non-lieu qui ressemble fortement à un mémoire en défense.

Plusieurs chercheurs anglo-saxons menant actuellement des recherches détaillées, l'on peut donc s'attendre à d'autres révélations. Le tribunal de l'Histoire sera finalement le juge ultime, et du commanditaire du crime, et des tentatives diverses d'étouffement de l'enquête.

[1] Dans son numéro de novembre que les abonnés recevront le 1^{er} novembre, l'*Afrique Réelle* reviendra longuement sur ces deux documents. Pour l'état des connaissances voir mon livre « Rwanda, un génocide en questions »...

[Retour au sommaire](#)

KAGAMÉ, le nouvel ami encombrant de Président MACRON

par Roland HUREAUX
(25.07.18)

La vérité d'un homme ne se montre parfois qu'aux initiés qui connaissent la portée de certains gestes. L'engouement récent d'Emmanuel **Macron** pour un personnage aussi trouble que le président du Rwanda, Paul **Kagame**, détonne singulièrement par rapport à l'image de modéré, libéral, défenseur des droits de l'homme qu'il s'était donné jusque-là.

Les évènements qui se sont produits au Rwanda depuis 1990 sont mal connus des Français lesquels, non sans un zeste de racisme, trouvent normal que les Africains se massacrent entre eux et ne se préoccupent pas de rechercher qui est responsable de quoi.

Qui est Kagame ?

La meilleure manière d'appréhender en termes simples les évènements du Rwanda est de se référer à Aristote :

« Dans les oligarchies, c'est la masse des citoyens qui se soulève, comme étant victimes d'une injustice du fait que leur part n'est pas égale à celle des autres, dont ils se considèrent pourtant les égaux, alors que dans les démocraties, au contraire, ce sont les notables qui se révoltent, parce que leur part est seulement égale aux autres alors qu'ils ne se considèrent pas comme leurs égaux » (Politique V,3).

La révolte de la masse, c'est ce qui s'est passé au Rwanda en 1961, celle des notables, ce qui s'y est passé à partir de 1990. Très ancien royaume africain où, depuis des siècles, une minorité d'éleveurs-guerriers, les **Tutsis** (environ 10 % de la population en 1990, moins aujourd'hui), dominait une majorité de cultivateurs bantous (**houtous** ^[1]), le Rwanda a vu à l'indépendance en 1961, la majorité prendre le pouvoir, par application de la règle démocratique, le tiers environ des anciens maîtres tutsis s'exilant en Ouganda ou en Europe (où ils constituent un lobby puissant). A partir de 1990, l'un de ces exilés, Paul Kagame a entrepris, à partir de l'Ouganda voisin, de restaurer le pouvoir de la minorité tutsie avec une armée d'exilés (Front patriotique rwandais) bien équipée par les Anglo-Saxons. Le 6 avril 1994, **l'avion transportant les deux présidents houtous du Rwanda et du Buroundi était abattu sur ordre de Kagame**, selon des témoignages aujourd'hui irrécusables ^[2] : affolés, les Houtous en déroute se mirent à massacrer la minorité tutsie restée dans le pays, ce qui n'empêcha pas la victoire totale de Kagame. Ces massacres du Rwanda du printemps et de l'été 1994 ont fait entre 500 000 et 800 000 morts, probablement en majorité tutsis bien que l'armée de Kagame ait aussi massacré beaucoup de houtous au fur et à mesure qu'elle avançait dans le pays.

Une fois la capitale Kigali prise, cette armée partit très vite au Congo voisin à la poursuite des hutous en fuite, qualifiés, de « génocidaires » - même les enfants pas encore nés au moment des faits ! Selon le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations-Unies ^[3], **ces opérations de représailles ont entraîné la mort de 4 millions de personnes, rwandais houtous** réfugiés ou congolais, non seulement dans la province frontalière du Kivu mais dans tout le Congo ex-belge. Les troubles qui se produisent aujourd'hui au Kasaï en sont la suite.

Kagame a certes sauvé du massacre une petite partie ses congénères tutsis encore en vie à l'intérieur du Rwanda, la seule chose que retient la communauté internationale dûment désinformée. Il n'en porte pas moins une responsabilité écrasante pour l'ensemble de la tragédie : en envahissant le pays sans aucune légitimité autre que d'appartenir à l'ancienne élite , ce qui est la cause première de tous les évènements, en massacrant les hutous au fur et à mesure de son avancée dans le pays, en abattant l'avion des deux présidents, attentat qui a déclenché les premiers massacres et en opérant des massacres de représailles bien plus graves encore au Congo.

On peut dire que Paul Kagame est au total le responsable direct ou indirect de la mort de près de 5 millions de personnes.

Il faut ajouter que depuis vingt-cinq ans qu'il est au pouvoir, Kagame a pris la France pour cible : sa prise de pouvoir avait déjà signifié pour notre pays la perte de toute influence dans la région des Grands lacs et même au Congo-Kinshasa (ex-Zaïre) ; il n'a cessé d'accuser de complicité de crime les soldats français de l'opération Turquoise arrivée au Rwanda en juillet 1994 sur mandat de l'ONU pour tenter de limiter les dégâts, accusation sans aucun fondement. Il a remplacé le français par l'anglais comme langue officielle et adhéré au Commonwealth.

« Poignez vilain, il vous oindra »

Voilà le sinistre personnage auquel le président Macron a déroulé le tapis rouge à l'Élysée le 23 mai 2018. Il est allé plus loin : la France soutient officiellement la candidature au secrétariat général de l'Association des pays francophone d'une proche de Kagame, **Louise Mushikiwabo**, ministre des affaires étrangères du Rwanda, ce dont seul Mélenchon s'est ému, en termes d'ailleurs très modérés si l'on considère l'énormité de la chose. Il est clair que pour ceux qui connaissent les dessous de l'affaire, soit tous les Africains, Macron met la France dans la position humiliante du vilain : « poignez vilain, il vous oindra ».

Comment ne pas être confondu devant tant de servilité vis-à-vis d'un roitelet africain qui aurait dû depuis longtemps être traduit devant la Cour pénale internationale ?

Il est vrai que, dès le début de son opération de reconquête, Kagame a reçu le soutien des principales puissances occidentales (à l'exception de la France de Mitterrand) : les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique, l'ancienne puissance coloniale, Israël, l'Afrique du Sud.

Il est vrai aussi que Kagame est un grand corrupteur connaissant les moyens de s'acheter les soutiens inattendus : si le Rwanda, surpeuplé, n'a guère de ressources, il contrôle désormais le Kivu, province voisine du Congo d'une fabuleuse richesse en métaux rares.

Nicolas Sarkozy était allé jusqu'à visiter le Rwanda de Kagame, y compris le musée dénonçant les prétendus crimes de la France^[4]. Mais son ignorance des questions africaines, dont avait témoigné son ridicule discours de Dakar, pouvait passer pour une excuse.

Hollande, seul, n'est pas tombé dans le piège : bien informé, lui, il a ignoré Kagame pendant cinq ans.

Mais aucun de ces trois présidents n'a daigné prendre la défense de l'armée française injustement accusée comme ils en avaient le devoir.

Qu'est-ce qui motive Macron dans cette affaire scabreuse ? L'ignorance ? On a du mal à le croire. L'obéissance aveugle à l'ordre occidental dont Kagame est, depuis le début (comme lui), le poulain et dont il adopte les yeux fermés la version tronquée des faits ? Le souci de flatter

un personnage désormais influent en Afrique ? Ou bien quelque fascination plus secrète qui témoignerait du côté sombre du président français ?

Kagame, grâce au soutien des puissants de ce monde, est aujourd'hui à son zénith. Il n'est pas sûr qu'il gagne à se trouver ainsi exposé, ses soutiens non plus.

^[1] Nous avons volontairement francisé l'écriture de ces noms.

^[2] Notamment ses proches d'alors devenus dissidents, du moins ceux qui n'ont pas été assassinés pour les empêcher de témoigner.

^[3] http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/rapportONU/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf

^[4] Il est possible que cette visite humiliante, qui lui avait fait perdre le soutien de l'armée, lui ait coûté sa réélection.

<http://roland.hureaux.over-blog.com/2018/07/kagame-le-nouvel-ami-encombrant-du-president-macron>

[Retour au sommaire](#)

La visite de la honte
Visite à Paris de Paul Kagame, Président du Rwanda
(Extraits du communiqué 23 mai 2018)

par Jacques MYARD
Membre de la Mission d'information parlementaire sur Rwanda de 1998
(24.05.18)

La visite ce jour du Président du Rwanda, Paul Kagame, à Paris et son accueil à l'Elysée par le Président Macron sont proprement scandaleux et inadmissibles.

Paul Kagame a du sang sur les mains et sa responsabilité dans le déclenchement du double génocide des Tutsis et des Hutus est indéniable.

Nombre d'enquêtes judiciaires, et notamment l'enquête du juge Bruguière établissent sa culpabilité dans de nombreux assassinats pour faire disparaître les témoins gênants.

...

Kagame hait la France et tout ce qu'elle représente en Afrique.

...

Il convient de rappeler avec force que la France en 1994 a eu pour seul objectif de faire cesser les massacres et qu'elle n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir du Conseil de sécurité des Nations unies la reconnaissance du génocide.

Nos soldats qui sont intervenus au Rwanda ont fait leur devoir avec impartialité et les accusations de complicité avec les génocidaires que certains ont portées contre eux sont simplement ignobles !

[Retour au sommaire](#)

Le Rwanda vu par ANCEL, l'histoire révisée de l'opération Turquoise

par le colonel (er) Jacques HOGARD,
Ancien commandant du Groupement Sud de la force de l'opération *Turquoise*
(25.04.19)

Les 15, 16 et 17 mars dernier, à l'approche du 24^e anniversaire du génocide rwandais (déclenché le 7 avril 1994 au lendemain de l'assassinat du président rwandais Juvénal Habyarimana et de son homologue burundais), le journal vespéral *Le Monde* a publié pas moins de six articles sur le sujet sous la plume d'un journaliste, David Servenay, connu depuis des années pour son parti pris en faveur de la thèse d'une culpabilité de la France dans le génocide rwandais.

Cette année, l'habituelle campagne de presse avait un objectif particulier ; celui d'accompagner le lancement d'un livre, plus exactement d'une réédition, sous un nouveau titre, du récit romancé d'un ancien officier de l'opération *Turquoise*.

Après avoir en effet connu un échec lors du lancement de « *Vents sombres sur le lac Kivu* » en 2014, pour le 20^e anniversaire du génocide, **Guillaume Ancel** récidive avec « *Rwanda, la fin du silence* » publié aux « *Belles Lettres* », dans la collection – excusez du peu !- « *Mémoires de guerre* ».

Cette nouvelle édition – sous-titrée cette fois « *témoignage d'un officier français* » – s'orne d'une préface élogieuse de **Stéphane Audouin-Rouzeau**(1), professeur à l'EHESS, qui au travers de récents voyages au Rwanda, est devenu un initié de ce pays autant qu'un admirateur du régime qui le régit aujourd'hui sans discontinuer depuis la victoire militaire du FPR, la rébellion tutsie, en 1994.

Sur le Rwanda, il existe une thèse –largement initiée outre-Manche et outre-Atlantique – qui veut que la France soit à tout prix responsable du génocide de 1994 (le seul dont on parle vraiment, car il est jugé « révisionniste » voire même « négationniste » d'évoquer le « génocide-revanche », qui se déroulera entre 1995 et 1997, ainsi que les terribles massacres : aussi bien ceux de l'Indépendance, les Tutsis massacrés par les Hutus, que ceux de la guerre de 1990-1993, les Hutus massacrés par les Tutsis dans le nord du pays, provoquant alors l'afflux d'un million de réfugiés à Kigali).

Cette thèse est celle de **Paul Kagamé**, l'ancien chef rebelle Tutsi formé aux États-Unis et en Ouganda (dont il fut le chef du Renseignement militaire) et actuel président Rwandais, au pouvoir depuis 1994. Il vient de modifier la Constitution du pays pour se maintenir aux commandes du pays sans plus de limite désormais. La culpabilité supposée de la France est en fait la « doxa », la doctrine officielle du régime rwandais. Il faut un bouc émissaire et la France, qui a freiné sa conquête du pouvoir entre 1990 et 1994, est toute désignée pour ce rôle. Au point que *Kagamé imposera au Rwanda de quitter la Francophonie* pour rejoindre le Commonwealth. Il y a dix ans, pour soutenir sa thèse, Kagamé a fait publier par ses services un énorme pavé de 800 pages baptisé « Rapport Mucyo », condensé d'accusations plus énormes les unes que les autres, enrichi de faux documents si grossiers qu'ils en étaient risibles !

Mais cette thèse est relayée également à l'étranger, y compris bien sûr en France, par des organisations, des officines, des journalistes, des enseignants, des personnalités, tous adeptes de ce que le général François Torrès qualifie de « *poisons intellectuels français : la repentance et le mensonge* ». Ces milieux que nous connaissons sous le qualificatif de « *porteurs de valise du FPR* », très marqués par les influences mondialiste, gauchiste, anti militariste...etc. cherchaient depuis longtemps du « *renfort* », c'est-à-dire des personnes susceptibles d'être utilisées « *à charge* », autrement dit en mesure de valider leur thèse, et bien entendu, pour ce faire, quoi de mieux qu'un « *ancien officier de l'opération Turquoise* ». C'est Laure de Vulpian, l'ineffable activiste de *France Culture* qui, après un demi échec lors du ralliement à sa cause d'un ancien sous-officier du GIGN ayant participé à *Turquoise*, auquel elle tentera vainement de tenir la plume, décrochera enfin le gros lot en la personne de Guillaume Ancel, auquel elle donnera la parole dans son émission du 6 avril 2014. Peu de temps après que l'intéressé, qui venait d'effectuer une petite dizaine d'années dans le civil en situation de disponibilité, ait demandé sans succès sa réintégration dans les cadres de l'armée de Terre.

Guillaume Ancel est un ancien officier, saint-cyrien de surcroît (Promotion Cadets de la France Libre, 1985-1988) et cela donne *a priori* à son « témoignage » davantage de crédit qu'un malheureux gendarme débauché sans succès quelques années auparavant.

Certes, il n'était lors de l'opération *Turquoise* qu'un tout jeune officier subalterne inexpérimenté. **Certes**, il n'avait dans cette opération aucune responsabilité de commandement, étant détaché en tant que spécialiste OGT de son régiment, le 68^e régiment d'artillerie, auprès de la 1^{ère} compagnie du 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) désignée pour participer à *Turquoise*. **Certes**, il n'avait en tant que tel pas accès aux ordres émis ou reçus aux échelons supérieurs. Il n'était qu'un exécutant sans aucune vue d'ensemble mais la « grande presse », actionnée par les réseaux que je viens d'évoquer, en ont fait au mois de mars « le » seul témoin, le seul « expert » capable de donner un témoignage véridique et sincère ! Le problème est que le livre d'Ancel ne résiste pas à une lecture honnête et attentive. Éliminons d'abord le moins important. Sans parler de la forme à proprement parler (le ton très suffisant pour ne pas dire arrogant que l'auteur adopte de la première à la dernière page pour se dépeindre et se mettre en selle), le jeune artilleur, visiblement mal à l'aise dans les unités professionnelles de l'armée de Terre, et quoiqu'il s'en défende à plusieurs reprises, règle dans son ouvrage de nombreux comptes personnels. Vis-à-vis de la Légion étrangère, vis-à-vis des Forces spéciales, vis-à-vis des Troupes de Marine, vis-à-vis de ses chefs, les descriptions, les qualificatifs, les commentaires, les allusions et même quelques solides attaques *ad hominem* pleuvent (2). Peu amènes, ces déclarations témoignent d'une envie déclarée de nuire, d'un sérieux besoin de reconnaissance et de revanche. Sur le fond, on peut relever, page par page (3), un très grand nombre de contre-vérités, d'approximations et de contradictions. Si bien que ce livre donne une version toute personnelle, bien éloignée de la réalité, de la vérité de l'opération *Turquoise*.

S'agissant d'abord de la mission et des ordres reçus, comme l'a écrit le **général Lafourcade** qui était notre chef et comme je peux en attester moi-même : « *Tous les ordres du chef d'état-major des Armées (CEMA) et du commandant d'opération contredisent ses affirmations. Il n'a jamais été question d'une mission de combat contre le FPR ni d'un raid sur Kigali. Il n'a jamais été question dans ces ordres d'aider les forces gouvernementales ni de livrer des armes, à plus forte raison de payer leur solde. L'importance des moyens déployés avait pour but d'assurer la sécurité de la mission face à l'hostilité déclarée du FPR avant l'engagement* ».

Tout est dit dans cette remarque du commandant des forces (COMFOR) *Turquoise*. Néanmoins, depuis 2014, Ancel répète à l'envi que *Turquoise* et en particulier le Groupement Sud que je commandais, aurait livré des dizaines de milliers d'armes aux FAR réfugiées au

Zaïre ! Avec cette histoire de « raid sur Kigali », il s'agit là du plus gros mensonge dont ce livre est truffé. Ancel là aussi fabule :

Je relève ainsi notamment l'épisode figurant aux pages 98 à 100 de l'ouvrage : « *Aéroport de Cyangugu, Rwanda, juillet 1994* » (Ancel précise en note de bas de page : « *je n'ai pas noté le jour, cela se passe lors de la deuxième quinzaine de juillet* ») dans lequel il me met personnellement en cause. Dans ces trois pages (que *Le Monde* reproduira *in extenso* dans sa publication du 15 mars et pour lesquelles il me refuse jusqu'à présent, sous de curieux prétextes, un droit de réponse), Ancel évoque une demande que lui aurait fait mon adjoint, le lieutenant-colonel Laporte (« Lemoine » dans le livre, décédé il y a plusieurs années et qui n'est donc plus là pour se défendre...) de s'occuper d'un groupe de journalistes afin « *qu'un convoi de camions (puisse) quitter la base pour transporter des armes vers le Zaïre* ».

Plus loin, Ancel décrit « *dans leur dos, de l'autre côté de la piste, une colonne d'une dizaine de camions transportant des conteneurs maritimes qui quitte le camp en soulevant un nuage de poussière* ». S'ensuit un dialogue surréaliste au cours duquel je lui aurais expliqué le soir même que nous livrions des armes aux FAR pour « *les calmer et éviter qu'elles se retournent contre nous* » ! Pauvres FAR, alors exsangues, battues et abattues, défaites moralement, précisément sans armes et sans munitions : comment donc auraient-elles été en mesure de s'en prendre à nous ?

Les surprenantes confusions d'Ancel

Par ailleurs, si nous avions dû livrer des armes aux FAR, nous leur aurions livrées, me semble-t-il, bien plus tôt, c'est-à-dire quand elles se battaient encore dans Kigali face au FPR, comme me l'avait demandé alors le 2 ou le 3 juillet leur sous-chef opérations le Général Kabiligi, ce que je lui avais alors bien entendu refusées (Voir « *Les larmes de l'Honneur* », page 47). Je déments donc bien entendu ici une fois encore toute livraison d'armes aux FAR et ne peux que conclure, dans le meilleur des cas, qu'il s'agit dans l'esprit de l'ex-capitaine Ancel d'une grave confusion.

Grave confusion pour un militaire de confondre les véhicules que nous avions en dotation : TRM2000, TRM4000 et VLRA avec des « *porte-conteneurs* » et « *conteneurs maritimes* » (« *une dizaine* » !) dont on se demande encore par quel itinéraire ils auraient bien pu rejoindre les confins zaïro-rwandais.

Grave confusion car le gros des FAR en déroute étant passé par le nord du lac Kivu, nous n'aurions pas poussé le vice à nous livrer ainsi à leur profit à un exercice logistique aussi colossal qu'improbable !

Grave confusion encore car il mélange probablement ses souvenirs et confond cette livraison d'armes imaginaire avec la livraison bien réelle de fret humanitaire (Bâches plastiques, couvertures, aliments et médicaments de première nécessité) que j'ai fait effectuer le vendredi 22 juillet après midi (j'ai toutes mes archives !) aux familles des soldats du Général Kabiligi (4 300 personnes) réfugiées aux sorties ouest de Bukavu (Zaïre). Je ne faisais que répondre ainsi à la situation tragique d'êtres humains dans un dénuement et une détresse extrême, alors même que 3 enfants en bas âge venaient de mourir de faim, de fatigue et du manque de soins.

Certes, Ancel écrit à plusieurs reprises, comme s'il voulait se protéger de lui-même, qu'il craint que ses souvenirs ne le trahissent, plus de vingt ans après. Je crois que c'est au minimum le cas. Mais alors, il aurait mieux fait de se taire comme le lui a rappelé sévèrement il y a peu le **Général d'armée Bruno Dary** président de la Saint-Cyrienne, l'association des anciens élèves de St-Cyr. La version qu'il donne de l'opération *Turquoise* est totalement partielle,

dénuée de sens et d'objectivité, et elle relaie la propagande anti-française que mène depuis 1994 le régime totalitaire de Paul Kagamé au Rwanda.

Je n'ai manifestement pas participé à la même opération que lui ! Comme je l'ai écrit publiquement à celui qui reste mon ancien subordonné mais auquel je dénie la qualité d'ancien « compagnon d'arme », la malhonnêteté, le besoin de paraître et la méchanceté n'ont jamais servi la vérité. Les millions de morts, Tutsis aussi bien que Hutus, anéantis dans des conditions atroces de 1990 à nos jours, méritent assurément mieux que les médiocres règlements de compte d'un officier subalterne en rupture de ban avec l'institution qui l'a nourri durant tant d'années.

Ce livre n'est en rien crédible pour qui connaît bien de l'intérieur l'armée française et ses forces vives et pour qui a vécu l'expérience des opérations extérieures. Bourré d'inexactitudes, d'approximations, de contradictions, de contre-vérités (3), mélangeant comme à dessein les propos de popote, tenus ou supposés, avec les briefings où seuls les chefs d'un certain rang s'expriment, multipliant les allégations, les sous-entendus sans fondements, la caricature, l'ironie déplacée, ce livre ne fait en réalité pas honneur à son auteur.

Turquoise fut avant tout une opération humanitaire

Au-delà de ce livre et du personnage qui l'a commis, il faut redire avec force que la France n'a pas de responsabilité dans l'atroce génocide de 1994 et que l'opération Turquoise a été exemplaire. Je suis personnellement très fier d'y avoir participé. En ce qui me concerne, chacun sait que je ne suis pas un défenseur aveugle et acharné de la politique étrangère de la France. Celle-ci peut commettre de très graves et lourdes erreurs. Ce fut le cas en ex-Yougoslavie, en Bosnie puis au Kosovo, ce fut le cas en Libye, ce fut le cas ces sept dernières années en Syrie, avec les terribles conséquences que l'on sait, tant au Moyen-Orient que chez nous en Europe et en France. Ce ne fut pas le cas au Rwanda, où en définitive la seule erreur commise par le président Mitterrand fut de penser en décembre 1993 que la France pouvait se retirer et laisser à l'ONU la charge du maintien de la paix.

Après qu'il ait pesé de tout son poids de 1990 à 1993 pour une plus grande démocratisation du régime du **président Habyarimana**, en échange de l'aide militaire de la France. Moins de quatre mois plus tard, du fait de l'incurie de l'ONU et de la MINUAR, de l'indifférence feinte ou réelle de la « communauté internationale », à la faveur de l'assassinat du président Habyarimana par le FPR, s'installait le chaos au Rwanda et dans la région des Grands Lacs. Seule l'opération *Turquoise* a tenté d'y mettre fin. Véritable opération humanitaire, menée dans un contexte très difficile, sans arrière-pensée aucune, sans complot surréaliste, n'en déplaise à M. Ancel. La lecture manichéenne du drame rwandais conduit à déformer l'Histoire, à la nier, à la réviser pour en donner une version fautive et génératrice de haines inexpiables. (4)

Pour comprendre qui est Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, le préfacier d'ANCEL, il faut absolument lire le texte aisément accessible sur Internet du Professeur Claudine VIDAL, « Les voyages de Stéphane Audouin-Rouzeau » ; Cette spécialiste des Grands Lacs africains et du Rwanda livre une critique passionnante du personnage et de son ouvrage « Une initiation. Rwanda (1994-2016) qu'elle qualifie d' « essai construit sur le refoulement des savoirs existants » !

Page 203, j'apprends que j'ai créé « une très lucrative société de conseil en intelligence économique dont l'activité ressemble étrangement à ce qu'il était convenu précédemment du mercariat » ! Que vient faire cette évocation aussi malveillante que mensongère sur mes activités d'entrepreneur civil dont le lien avec le Rwanda est quelque peu difficile à établir !

Pages 81, 82 et 86, le « crime de guerre » ou au minimum « homicide volontaire » avoué par Ancel est-il réel ou le fruit d'une imagination débordante ? En tous cas, il n'existe pas de « sergent Patrick Van Moyden » parmi les paras commandos belges tués à Kigali en avril 1994. Pas plus qu'il n'y avait parmi eux de spécialiste Mistral... ! En tout état de cause, si ce crime de guerre est réel, il est une tâche indélébile sur la conscience de celui qui en est l'instigateur. Et s'il est inventé, ce qui reste à ce stade fort possible, cela en dit long sur la personnalité de l'auteur. Dans tous les cas, il est manifeste que l'officier concerné n'avait pas sa place dans l'Armée française dont la solidité est bâtie sur un socle de valeurs intangibles, parmi lesquelles le respect de la vie d'autrui, y compris de l'adversaire, et la haine du mensonge.

Page 87 : Ancel découvre un corps aplati « *comme si un rouleau compresseur lui était passé dessus* ». Ancel renonce à enquêter. Il laisse planer le doute. Mais revient sur l'événement **page 175** pour lui donner enfin une explication : il s'agirait d'un homme « *jeté d'hélicoptère* » (accusation reprise maintes fois par le régime de Kagamé parmi les « crimes » imputés à la France). Et pourtant, comme le relève avec justesse un avis autorisé : « *Un corps sur lequel est passé un rouleau compresseur a la peau explosée. Il suffit de regarder l'effet d'une roue ayant écrasé un animal. Un corps qui tombe du ciel, largué au-delà de 400 m atteint une vitesse de 200 km/heure environ. Au sol, le corps paraît intact. Le sang coule par le nez et les oreilles. La peau est suffisamment élastique pour encaisser le choc. Les fractures sont multiples. En tout cas, le corps ne ressemble pas à une galette. Cela suffit à discréditer ce « monsieur je sais tout ».* Il y a suffisamment de rapports civils ou militaires qui décrivent l'état du corps lors d'un tel accident ».

Si un lecteur passionné cherche la vérité de l'Histoire sur le Rwanda, il faut lui conseiller le livre très récent de la courageuse journaliste canadienne Judi Rever « *In Praise of Blood* » (dont le lecteur non anglophone trouvera un résumé en français sur le site de l'Association France-Turquoise : www.france-turquoise.fr) – ou encore le non moins récent ouvrage d'Hervé Cheuzeville « *Rwanda ; vingt-cinq ans de mensonges* » (Références sur le même site).

(<https://lincorrect.org/le-rwanda-vu-par-ancel-lhistoire-revisee-de-loperation-turquoise/>)

[Retour au sommaire](#)

Quand une « chercheuse » de l'IRSEM s'aventure à parler des ethnies...

par Bernard LUGAN
(06.11.17)

Durant des années, des membres du CNRS (Jean-Pierre Chrétien, Jean-Loup Amselle, Catherine Coquery-Vidrovitch ou Elikia M'Bokolo), nièrent l'existence des ethnies. Puis, rejoints et dépassés par les évidences, ils attribuèrent l'origine de ces dernières à la colonisation. Comme si les Africains n'avaient pas eu d'identité avant l'arrivée des colonisateurs...

Aujourd'hui, comme il n'est plus question de nier l'évidence ethnique en raison de l'actualité, les « baise-cul » de l'idéologie officielle ont donc recours à la vieille méthode marxiste consistant à déconsidérer *ad absurdum* la thèse qu'ils attaquent en lui donnant un énoncé caricatural. Sonia Le Gouriellec, « chercheuse » à l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'École militaire), publie ainsi dans *Le Monde* du 16 octobre 2017, un article archétypique en la matière intitulé « *La lecture exclusivement ethnique des conflits en Afrique est fallacieuse* ». Or, nul esprit sensé n'a jamais écrit que l'ethnie explique tout. En revanche, ceux qui connaissent l'Afrique autrement que depuis l'algeco de la place Joffre (*Note de l'ASAF : bureaux préfabriqués situés dans l'École militaire*), savent que rien ne s'explique sans l'ethnie...

Pour fonder sa dialectique, Sonia Le Gouriellec prend l'exemple du Rwanda, société qu'elle ne connaît pas plus que la question ethnique elle-même, en caricaturant outrancièrement ce qui y constitue le soubassement de toutes les relations sociales : « *Selon cette lecture (sous-entendu, celle de ceux qui ne pensent pas comme elle), les Tutsi et les Hutu seraient destinés à s'affronter et les massacres seraient le résultat d'une opposition raciste héréditaire et pratiquement constitutive de l'ADN des Rwandais et, plus largement, des Africains, condamnés aux tueries et aux barbaries spontanées sans dimension politique ni instrumentalisation* ».

Mais où donc ailleurs que dans ses fantasmes, Sonia Le Gouriellec est-elle allée chercher de telles inepties ? On le comprend quelques lignes plus loin quand elle écrit, paraphrasant Jean-Pierre Chrétien : « *C'est à partir du XIX^e siècle (sous-entendu avec la colonisation) que le critère racial est intégré...* ». Et nous voilà revenus à la théorie de la fabrication de l'ethnie par la colonisation... Bel exemple de pensée à la fois biaisée et totalitaire.

Plus loin, vautrée sous le truisme, notre « chercheuse » à l'IRSEM écrit : « *l'ethnie n'est pas une réalité figée ou immuable, mais au contraire se trouve en constante évolution* ». Une fois encore, qui soutient le contraire ? Cependant, est-ce parce que leurs contours évoluent, ce qui est le propre de toutes les sociétés humaines, que les ethnies n'existent plus ou n'existent pas ?

Que Sonia Le Gouriellec utilise les colonnes du Monde pour développer ses élucubrations est une chose. Qu'elle le fasse es-qualité de « chercheuse » à l'IRSEM, en est une autre. Nos soldats qui risquent quotidiennement leur peau en étant confrontés, eux, au réel ethnique, ont en effet besoin de véritables connaissances du milieu sur lequel ils sont projetés, et non de fantasmes idéologiques inspirés de l'air du temps. Mais allons plus loin : en ces temps de drastiques réductions budgétaires, est-il concevable que, depuis les bureaux feutrés de l'IRSEM, loin de l'ennemi, - et pour quelle utilité ? -, des manieurs de concepts hors sol, fendent les eaux de la

sociologie et du contentement de soi en « consommant » des crédits qui font si cruellement défaut à ceux qui, sur le terrain, constatent chaque jour l'inanité de leurs postulats ?

L'Afrique réelle
www.bernard-lugan.com

[Retour au sommaire](#)

France culture : Radio KAGAMÉ

par Richard LABÉVIÈRE
Journaliste
Auditeur de l'IHEDN
(04.08.17)

Déjà que les matins d'été de *France-Culture* se sont avérés particulièrement catastrophiques, l'édition du 3 août a passé toutes les bornes de l'incompétence, de la complaisance et de la désinformation. En perpétuelle augmentation, les redevances de l'audio-visuel public ne sont pas illégitimes, mais à l'écoute de la station, soi-disant « mieux-disante culturelle », on se demande...

Toujours est-il que pour fêter la prochaine élection à vie de Paul Kagamé à la tête du Rwanda, la radio de Service Public avait invité une ancienne de *Radio France Internationale* (RFI), Madeleine Mukamabano, célèbre égérie du dictateur rwandais, porte-voix de l'ONG *Survie* et de tout un réseau - « *Liaison Rwanda* ».

Après avoir loué des élections ultra-propres « *au point que l'Union européenne n'envoie même pas d'observateur* » et une « *réussite économique mondiale exemplaire* », l'animateur se réjouit de voir Kagamé prendre prochainement les rênes de l'Union africaine avant de demander à Madeleine : « *mais pourquoi un tel charisme ?* » Elle : « *le génocide a inauguré une nouvelle façon de faire de la politique...* » Au sujet de ce paradis sur terre - même si l'animateur cite la *FIDH* et *Amnesty* pour se dédouaner - pas une question travaillée sur le sort exécrable des opposants, leur assassinat à l'étranger, ni sur les violations quotidiennes des libertés civiles et politiques : certainement une nouvelle façon de faire de la politique... A l'évidence, l'animateur n'y connaît pas grand-chose ; pire : il n'a pas préparé...

Sous la fascination du « Gourou des Grands lacs », l'animateur encore : « *mais Paul Kagamé : quel homme c'est ?* » Madeleine : « *un homme qui protège et rassure dans un pays où règne désormais l'esprit de compétition et de réussite !* » Quel personnage ! C'est la Banque mondiale qui va être contente ! Cette demi-heure de communion passée, l'animateur nous annonce en deuxième partie : « *de nouvelles révélations sur le rôle de la France dans le génocide...* » Hallucinant !

On retrouve alors l'inénarrable Patrick de Saint-Exupéry (PSE), qui a fait du génocide rwandais un inépuisable fonds de commerce. Envoyé spécial du *Figaro* sur l'opération *Turquoise* en 1994, il n'aura de cesse que d'accuser l'armée française d'avoir directement participé aux massacres...

Vu l'incompétence et l'impréparation de l'animateur, ce fut encore plus désastreux qu'avec Madeleine, sinon parfaitement honteux pour les acteurs et les observateurs de l'époque. L'auteur de ces lignes a été l'envoyé spécial de plusieurs médias sur cette opération de l'armée française, instamment demandée à François Mitterrand par Nelson Mandela lors du sommet de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) à Tunis en juin 1994, puis encadrée par la résolution 929 du Conseil de sécurité des Nations unies. En dépit de ces vérités historiques, PSE remet névrotiquement le couvert depuis vingt ans, accusant les armées et le gouvernement français de l'époque d'avoir « participé » au génocide rwandais !

Cette fois-ci, PSE a exhumé une note d'un haut fonctionnaire français selon laquelle Hubert Védrine - à l'époque secrétaire général de l'Élysée - aurait ordonné le réarmement des forces rwandaises... Les vrais historiens, qui connaissent les « ruses » de l'archive, savent que les hauts fonctionnaires se contredisent souvent, et surtout que leurs commentaires ne supplantent nullement les actions des opérationnels, engagés sur le terrain ! Mais bon ! Ni l'animateur, ni PSE ne vont s'abaisser à ce genre de considérations épistémologiques abandonnées au sommeil dogmatique des matinales de *France-Culture* !

A l'époque, le Rwanda était confronté à une guerre civile qui faisait rage depuis le début des années 1990. Il fallait alors garantir l'application des accords d'Arusha (1) et prévenir les infiltrations du FPR de Kagamé, soutenu par l'armée ougandaise ainsi que les services spéciaux britanniques et américains. Evidemment, là-dessus - l'animateur complètement sec - laisse PSE déverser sa bile et cracher une nouvelle fois à la face des officiers de *Turquoise*, le général Lafourcade, le colonel Jacques Hogard et tant d'autres, qui ont pu sauver des milliers de réfugiés.

Pour se dédouaner, on nous sert encore un petit son d'Hubert Védrine (qui n'est ni sourcé, ni daté !), suivi de nouvelles affirmations unilatérales, anachroniques et diffamantes, avant de faire la promotion d'une revue dirigée par PSE et d'annoncer ces prochaines prestations estivales...

Franchement, les auditeurs d'une radio de Service Public méritent un peu plus de rigueur, sinon de respect.

- (1) Les accords d'Arusha ont été négociés de juin 1992 à août 1993 entre l'État Rwandais et le Front patriotique rwandais de Paul Kagame, afin de mettre un terme à la guerre civile rwandaise commencée en 1990. Cinq accords furent signés à partir de juillet 1992. Le dernier accord fut signé le 4 août 1993. Ces accords prévoient à terme l'intégration politique et militaire des différentes composantes internes (à l'exception des partis ouvertement racistes anti-Tutsi) et externes de la nation rwandaise (le FPR) et le départ des troupes françaises (à partir d'août 1992). Une mission des Nations Unies, la MINUAR, fut créée le 5 octobre 1993 pour veiller à leur application.

[Retour au sommaire](#)

Rwanda,
Interview de Monsieur Hubert VEDRINE
(03.08.17)

Depuis un mois, le gouvernement de fait au pouvoir à Kigali, relayé par les "blancs menteurs" habituels, est reparti dans ses affabulations ignominieuses sur le rôle de la France et de son armée au cours du drame rwandais. Il profite même de la nomination d'un nouveau chef d'état-major des armées, le général Lecointre, qui participa comme jeune officier à l'opération Turquoise, pour multiplier ses attaques. Mais l'heure ne semble pas très favorable aux faussaires et aux révisionnistes. Après de longs mois de procédure, la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi en cassation de Patrick de Saint-Exupéry et de son éditeur, Laurent Beccaria qui se trouvent donc définitivement condamnés pour diffamation, suite à leur ouvrage "Complices de l'inavouable".

Le silence des médias mainstream est à cet égard assourdissant !

Pour en revenir à l'Histoire et aux faits, lisons le texte de l'interview d'Hubert Védrine qui, avec calme et objectivité, rétablit les faits.

Appelé par François Mitterrand à l'Élysée comme conseiller diplomatique en 1981, Hubert Védrine en devient porte-parole en 1988, puis secrétaire général de 1991 à 1995. Il fut par la suite ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Jospin. Aujourd'hui consultant, il a dernièrement publié *Le Monde au défi* (Fayard, 2016) et *Sauver l'Europe !* (Liana Levi, 2016).

Que s'est-il vraiment passé au Rwanda en 1994 ?

C'est fascinant de voir que les interrogations et les polémiques, longtemps après, ne se concentrent que sur cette année tragique. Comme si les procureurs autoproclamés de la France voulaient occulter la genèse, qui remonte à l'année 1990, lorsque Kagamé, soutenu par l'armée ougandaise, envahit le Rwanda pour reprendre le pouvoir perdu par les Tutsis en 1962. Mitterrand comprend alors tout de suite que les Hutus très majoritaires (85 %) ne vont pas se laisser déloger et donc que cela va tourner aux massacres. Il estime qu'il lui faut donc réagir, sans compter que ne pas le faire voudrait dire que la garantie de sécurité assurée par la France en Afrique ne vaut plus rien. C'est pourquoi il soutient militairement l'armée rwandaise pour l'aider à tenir au nord sa frontière avec l'Ouganda, mais à condition que Kigali donne des contreparties : sur le retour des réfugiés (Tutsis), le respect des droits démocratiques, la place de l'opposition. Il y a donc un volet militaire et un volet politique.

La cohabitation de 1993 change-t-elle la donne ?

Pas du tout. Balladur, Juppé et Léotard sont convaincus par la ligne Mitterrand et ils la poursuivent, avec quelques adaptations dues à Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères. Celui-ci s'investit dans la négociation des accords d'Arusha que, sous notre pression, Tutsis et Hutus finissent par signer. Soulagement général. On pense avoir évité le pire, une sanglante guerre civile. On retire donc l'essentiel de nos troupes.

La France pense alors que la question rwandaise est réglée ?

Tout le monde. Seules quelques voix isolées préviennent que même si les Hutus ont signé, ils ne lâcheront rien. Et que, en face, le FPR, le Front patriotique rwandais de Kagamé, a fait semblant d'accepter, alors qu'en réalité il veut bien plus que récupérer une partie seulement du

pouvoir dans un compromis imposé par la France : il veut tout. Mais nul n'accuse alors la France d'avoir mal agi. Au contraire ! Les Africains, les autres pays occidentaux sont heureux que nous ayons désamorcé ce conflit.

Tout change en 1994 ?

Oui, survient l'attentat qui abat l'avion du président Habyarimana, le 6 avril 1994. Mitterrand me dit le jour même : « *C'est épouvantable, ils vont s'entretuer. Tout ce qu'on a fait depuis 1990 est fichu.* » Quels que soient les auteurs de l'attentat, le président comprend qu'ils veulent briser le compromis imposé par la France. Soit il s'agit des extrémistes hutus qui n'acceptent pas que Habyarimana, sous la pression de la France, ait consenti à un partage du pouvoir. Soit c'est le clan de Kagamé qui ne veut pas d'un demi-succès. Dans les deux cas, c'est un refus du compromis français. Une dimension que les controverses ultérieures n'ont jamais prise en compte.

Le Rwanda devient une affaire de premier plan. Les massacres se transforment en génocide. Est-ce que la France doit revenir pour essayer de limiter les massacres ? Le président se pose la question. Juppé, au Quai d'Orsay, y est favorable. Il est le premier à employer le mot de génocide. L'armée est en revanche très réticente. Mitterrand estime qu'on ne peut y aller seuls. Il charge Juppé d'obtenir un mandat des Nations unies. Un temps long se passe, pendant que les massacres s'amplifient, car au Conseil de sécurité, malgré l'action de Juppé, aucun membre permanent ne veut s'engager. Après leurs pertes humaines récentes en Somalie, les Américains renâclent. Finalement, Juppé obtient l'arbitrage de Mitterrand : on y va, avec la caution de l'ONU, mais tout seuls. L'opération *Turquoise* commence, enfin, le 22 juin 1994. Rien à voir avec les interprétations extravagantes ultérieures données sur cette opération. Ce qui a été tenté a été honorable de bout en bout. Si on peut reprocher une chose à la France, c'est paradoxalement une forme de naïveté après la signature des accords d'Arusha.

En quoi ?

Après les accords d'Arusha, vu la fragilité de la situation et les arrière-pensées des signataires, n'aurait-il pas fallu maintenir une présence militaire renforcée pendant plusieurs années ? On ne l'a pas fait, au contraire. Évidemment c'est facile à dire après. Toujours est-il que personne ne soulève cette question... et qu'elle est justifiée.

Pourquoi a-t-on assisté à ce déchaînement contre la France ?

Longtemps, j'ai cru que l'action de la France serait comprise. Elle avait fait ce qu'elle avait pu, en secouriste honorable mais impuissant. Je ne m'attendais pas à la tournure insensée prise ensuite par les controverses ! C'était impensable. Pourtant plusieurs forces se sont conjuguées dans ce sens : l'action d'ONG radicales, de groupes qui avaient toujours dénoncé systématiquement la politique française en Afrique, qui jugeaient ignoble en soi d'avoir une politique africaine, et ont entretenu un climat de culpabilité, et se sont rués sur le drame rwandais. Par ailleurs, certains Belges – gênés par le piteux héritage laissé par leur pays en 1962 – n'étaient pas mécontents de pouvoir mettre en cause la France. Et puis il y a eu le jeu personnel de Kagamé qui a eu besoin de construire un récit des événements dans lequel il apparaît uniquement comme un sauveur, celui qui a pris le pouvoir pour arrêter le génocide. S'il n'était pas parvenu à imposer cette lecture, cela aurait voulu dire qu'il avait pris le pouvoir grâce au génocide ! C'était, et cela reste, inassumable pour lui. Il a donc tout fait pour imposer la thèse selon laquelle la France est fautive depuis le début (même sans motifs), et donc tout fait pour que l'on oublie les offensives répétées du Front patriotique rwandais contre le Rwanda à partir de 1990. Or ce sont ces attaques qui ont entraîné l'évolution génocidaire du système rwandais.

Depuis, il s'est employé à réduire au silence ou à discréditer ceux qui démontaient sa version des faits.

Les médias ont-ils soutenu la version de Kagamé ?

Notamment. Il y a aussi des chercheurs, des ONG, ainsi que des gens honnêtes, bouleversés par la tragédie... Dans plusieurs médias français importants, il y a souvent eu un journaliste ayant des comptes à régler avec son pays, l'armée ou Mitterrand, qui accusait la France de tout. Les rédactions n'y croyaient pas, mais laissaient dire. Les mêmes journalistes ne se sont jamais intéressés à décrire la stratégie léniniste mise en œuvre par Kagamé avant 1994 – on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs –, ni ce qui a eu lieu ensuite. L'idée que la France avait mal agi s'est ainsi installée dans les esprits car il n'y a pas eu de contre-feux, et elle perdure injustement. Exemple : la controverse sur l'opération Turquoise (l'envoi de troupes françaises au Rwanda à des fins humanitaires en juin 1994) ne tient jamais compte de la séquence 1990-1993 !

Ni du rapport parlementaire Quilès-Cazeneuve de 1998 sur le Rwanda, parfaitement honnête ! Les mêmes procureurs de la France ignorent aussi ce qui s'est passé après 1994 : le durcissement du régime Kagamé, la fuite d'anciens proches de Kagamé qui affirment que ce sont eux qui ont abattu l'avion. Rien là-dessus dans les médias français ! Il en va de même des considérations de la plus haute instance judiciaire espagnole démontrant le 6 février 2008 comment Kagamé et le FPR, depuis l'Ouganda, avaient déstabilisé volontairement le Rwanda par des provocations délibérées pour entraîner des massacres qui justifieraient leur intervention. Les dénonciateurs sont de parti pris. Malgré tout, une émission de la BBC a raconté tout cela.

Qu'a-t-on reproché à Turquoise ?

On a affirmé qu'après l'attentat contre l'avion de notre « complice » Habyarimana, la France avait envoyé des troupes pour protéger ses « amis génocidaires » ! En attendant deux mois ? C'est absurde. Imaginons que la France ait joué le rôle affreux qu'on lui prête, aurait-elle passé des semaines à agiter le grelot au Conseil de sécurité, et à attendre que les États-Unis s'engagent ? Non. Elle aurait envoyé aussitôt les forces spéciales pour exfiltrer ces fameux génocidaires ! Présenter Turquoise comme une opération visant à les sauver est scandaleux, faux et idiot. Mais cela a circulé sans fin.

Êtes-vous convaincu de la culpabilité de Kagamé dans l'attentat contre l'avion ?

En 1995, on n'en savait rien. Avec les années, ma conviction s'est renforcée que c'est probablement Kagamé.

Pourquoi ?

À cause de son comportement ultérieur. De la façon dont il s'acharne à proclamer que la France est coupable. À cause, surtout, des témoignages de ses anciens proches qui l'ont lâché et qui ont porté contre lui, au péril de leur vie, des accusations de plus en plus précises sur le rôle du FPR dans l'attentat. Depuis dix ans, plus les dirigeants français étaient faibles ou gênés, au grand désespoir de l'armée, plus Kagamé durcissait ses attaques. Je mets à part Juppé, pour qui Kagamé était quelqu'un à qui on ne serrait pas la main. Kagamé – que j'ai rencontré deux fois quand j'étais ministre – est passé dans son discours accusateur du « rôle très lourd de la France » à sa « responsabilité », de sa « complicité » à sa « culpabilité ». La réouverture récente en France du dossier judiciaire sur l'attentat a rendu Kagamé furieux. Il semble bien qu'il ait tout fait pour neutraliser ses anciens proches, chefs d'état-major et des services secrets, qui avaient parlé. Il en a fait éliminer plusieurs. L'un d'eux a disparu au Kenya après avoir informé le juge Trévidic qu'il était prêt à témoigner. Kagamé a besoin de l'oubli et de l'impunité. Pour lui, il était donc crucial que les juges actuels prononcent un non-lieu. Ils n'ont pas pu le faire.

Quelle vérité faudrait-il rétablir dans ce dossier si complexe ?

Cesser les réquisitoires staliniens. Accepter d'entendre sans a priori l'autre thèse, le récit de ce que la France a tenté depuis le début, de 1990 à 1993, quitte à penser qu'on n'aurait peut-être pas dû y aller. Prendre en compte aussi ce qui s'est passé depuis 1994, les éléments nouveaux liés à Kagamé, à sa politique, à ses déclarations et à celles de ses anciens proches. Cesser de ne se focaliser que sur le génocide, et l'opération Turquoise, avec pour seul objectif d'incriminer la France au détriment de tout autre objectif. Prendre en compte les nombreuses réfutations factuelles et précises. J'ose espérer que le moment est peut-être venu d'une approche historique objective et dépassionnée. S'il y a une leçon à tirer, c'est de réfléchir de façon réaliste aux conditions de nos interventions. Je pense à 1990, pas à 1994.

[Retour au sommaire](#)

Pourquoi le général LECOINTRE est-il accusé par les amis du général Kagamé d'avoir « défendu les auteurs du génocide » du Rwanda ?

par Bernard LUGAN
(26.07.17)

A peine nommé Chef d'état-major des Armées, voilà le général Lecointre devenu la nouvelle cible des amis du régime de Kigali.

En 1994, le capitaine Lecointre, participa à l'opération humanitaire Turquoise, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui accusé par l'*Humanité* - journal en cessation de paiement depuis 2000 et qui reçoit annuellement en moyenne 600 000 euros de subventions de l'Etat français (Source Contribuables associés)-, de complicité de génocide.

Cette accusation aussi violente qu'insensée a été portée dans un article au titre dénué de toute ambiguïté : « Le nouveau chef d'état-major défendait les auteurs du génocide rwandais ». Parmi d'autres journaux, le *Nouvel Observateur* a ensuite imprudemment repris cet article-tract.

Imprudence en effet, parce que, avant d'en venir aux véritables raisons de cette attaque *ad hominem* contre le général Lecointre, donc contre nos Armées, il importe de donner aux lecteurs de ce blog trois informations qui leur ont été soigneusement cachées par la presse. En premier lieu par le *Figaro* qui, au début du mois de juin 2017, fut particulièrement en pointe dans l'affaire des accusations portées par M. de Saint-Exupéry contre la France et son armée :

1) M. de Saint-Exupéry aurait alors été avisé de modérer ses propos puisque la Cour d'Appel de Paris, dans un arrêt du 18 décembre 2014, avait retenu le caractère diffamatoire de ses précédentes accusations portées contre les officiers français de l'opération Turquoise, excluant sa « bonne foi ». Or, à aucun moment, les journalistes qui, au mois de juin 2017 lui ouvrirent complaisamment leurs antennes ou leurs colonnes ne firent allusion à cette condamnation...

2) Contestant cet arrêt, M. de Saint-Exupéry s'était pourvu en Cassation. Or, dans un arrêt en date du 11 juillet 2017, la Cour de Cassation vient de rejeter son recours, estimant que la Cour d'Appel avait régulièrement jugé et qu'il y avait bien eu diffamation, condamnant de surcroît son auteur à une amende. La condamnation est donc définitive. Là encore, le silence des médias fut assourdissant...

3) Pour mémoire, dans l'affaire du général Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand, la Cour de Cassation dans un arrêt du 14 janvier 2014 avait déjà fait litière des accusations portées contre l'armée française.

Alors pourquoi de telles campagnes de presse ? Les journalistes sont-ils à ce point ignorants ou arrogants qu'ils ne tiennent aucun compte des jugements rendus, reprenant inlassablement le « marronnier » de la prétendue « complicité française » dans le drame rwandais et cela dans l'ignorance bétonnée du dossier ? Pourquoi aujourd'hui cette attaque contre le général Lecointre ?

La réponse est claire. En mettant la pression sur Paris à travers des articles écrits par quelques spadassins de plume qui sont ses obligés ou ses dhimmis, le régime Kagamé se livre en réalité à un chantage : l'abandon de l'instruction des juges Herbaut et Poux dans l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 qui coûta la vie au président Habyarimana contre la fin de la campagne médiatique anti-française.

Pour Kigali, il y a en effet péril en la demeure car l'étau se referme sur les auteurs de cet attentat qui déclencha le génocide du Rwanda. Voilà pourquoi une pression est exercée sur l'Etat français afin d'éviter la défaite judiciaire qui pourrait s'annoncer avec les conséquences cataclysmiques qui en découleraient car, comme l'a dit Madame Carla Del Ponte, Procureur du TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) : « *S'il était avéré que c'est le FPR qui a abattu l'avion du président Habyarimana, c'est toute l'histoire du génocide du Rwanda qu'il faudrait réécrire* ».

Or, les éléments allant dans ce sens semblent s'accumuler comme je le montre dans le communiqué en date du 29 juin 2017 publié sur mon blog. D'autant plus qu'un rapport confidentiel de l'ONU dont l'*Afrique Réelle* publiera les principaux éléments dans le numéro que les abonnés recevront le 1^{er} août prochain, nous apprend que les Casques bleus de la mission de paix au Congo (Monusco) ont mis la main sur un missile sol-air de la même série et fabriqué à la même date (avril 1987), que ceux qui ont abattu l'avion présidentiel rwandais le 6 avril 1994, missile récupéré sur une milice du Kivu armée par Kigali...

Ce nouvel élément dans la question de savoir qui, le 6 avril 1994, a assassiné le président Habyarimana, déclenchant ainsi le génocide de 1994, vient donc encore alimenter le volumineux dossier des juges français en charge de l'enquête sur ce crime qui coûta la vie à deux présidents en exercice, celui du Rwanda et celui du Burundi, qui avaient pris place dans le même avion.

Comme, par les énormes pressions qu'ils exercèrent sur le Conseil de sécurité de l'ONU, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, alliés du régime de Kigali, réussirent à interdire au TPIR d'enquêter sur cet attentat, seule l'enquête française pourrait donc permettre de connaître un jour la vérité.

Voilà pourquoi, pour Kigali, il est vital que cette enquête soit annulée ou suspendue. Et c'est encore pourquoi le général Lecointre est attaqué, le régime rwandais voulant à travers ce tir de semonce de très gros calibre, indiquer au gouvernement français qu'il ne relâchera jamais sa pression et qu'il ne reculera devant aucune attaque puisqu'il en va de sa survie...

Désormais, une seule question doit être posée : la France se laissera-t-elle une fois de plus intimider par le général Kagamé comme ce fut tant de fois le cas sous les présidences Sarkozy et Hollande ?

Dans une enquête très documentée parue dans le « UN », n°140 du 1^{er} février 2017 sous le titre « Récit d'une manipulation », Pierre Péan explique en effet comment, à partir de l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy et jusqu'au départ du juge Trévidic, un groupe comprenant diplomates, magistrats, politiques et hommes de l'ombre, groupe relayé par les réseaux pro-Kagamé français se serait ingénié à saboter l'enquête française sur l'attentat du 6 avril 1994. Cet article hautement explosif ne fut relayé par aucun média français bien qu'il détaille de nombreux et très graves faits d'entrave à la justice.

La nouvelle administration française décidera-t-elle de mettre enfin un terme à ces obscures pratiques pour dire clairement au général Kagamé que le temps des compromissions et des marchandages avec son régime est terminé ?

Le président de la République française qui s'est récemment plu à rappeler qu'il est le Chef des Armées, peut-il tolérer qu'un régime rwandais aux abois traîne ainsi son CEMA, donc les Armées françaises, dans la boue ?

Pour en savoir plus, voir le livre de Bernard Lugan :
Rwanda : un génocide en questions
Editions du Rocher, 2014, 286 pages, cahier de cartes en couleur.

contact@bernard-lugan.com

[Retour au sommaire](#)

**Rwanda,
M. de SAINT-EXUPÉRY accuse-t-il la France
afin de protéger le général KAGAMÉ?**

Communiqué de Bernard LUGAN [1]
(30.06.17)

Fidèle caisse de résonance du régime de Kigali, la presse française donne actuellement une énorme publicité à un insignifiant article de M. Patrick de Saint-Exupéry dans lequel, sans la moindre preuve, sans la publication du moindre document nouveau, et uniquement sur la base de sous-entendus orientés, il accuse la France d'avoir voulu « réarmer » les génocidaires rwandais durant l'été 1994.

Plus encore, voilà maintenant la BNP qui est désormais soupçonnée d'être partie prenante dans cette rocambolesque affaire.

L'explication d'une telle campagne orchestrée depuis le Rwanda est pourtant limpide : l'état se refermant peu à peu sur le régime Kagamé, dans le cadre de l'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, ses amis français sont actuellement à la manœuvre afin d'intimider Emmanuel Macron, comme ils avaient si bien réussi à le faire avec Nicolas Sarkozy et François Hollande. A une différence près : depuis quelques mois, les éléments qui s'accumulent sur le bureau des magistrats français et qui mettent directement en cause le régime de Kigali dans le déroulé des événements de l'année 1994 sont tels qu'il est désormais impossible d'étouffer l'affaire...

Deux points sont établis :

- 1) L'attentat du 6 avril 1994 qui provoqua la mort du président hutu Habyarimana fut le déclencheur du génocide.
- 2) La thèse du régime de Kigali, à savoir celle du génocide « programmé » et « planifié » par les « extrémistes » hutu, a volé en éclats devant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda). Ce tribunal créé par le Conseil de sécurité de l'ONU et siégeant à Arusha de 1995 à 2016, a en effet, dans ses jugements concernant les « principaux responsables du génocide » - dont celui du colonel Bagesora présenté comme l'architecte du génocide-, que ce soit en première instance ou en appel, clairement établi qu'il n'y avait pas eu « entente » pour le commettre [2]. Si ce génocide n'était pas programmé, c'est donc qu'il fut spontané, et ce qui le provoqua fut l'assassinat du président Habyarimana.

Voilà pourquoi la question de savoir qui a ourdi cet attentat est primordiale. Or, il n'y a jamais eu d'enquête internationale menée sur ce crime qui coûta la vie à deux présidents en exercice élus, celui du Rwanda et celui du Burundi, qui avaient pris place dans le même avion.

Par les énormes pressions qu'ils exercèrent sur le Conseil de sécurité de l'ONU, les EtatsUnis et la Grande-Bretagne, alliés indéfectibles du régime de Kigali, réussirent en effet à interdire au TPIR de mener cette enquête.

Au mois de janvier 1997, Madame Louise Arbour, Procureur du TPIR de septembre 1996 à septembre 1999, ordonna ainsi à Michael Hourigan de cesser ses investigations. Ce fonctionnaire de l'ONU avait pourtant été personnellement chargé par elle, d'identifier les

commanditaires et les auteurs de l'attentat du 6 avril 1994. Madame Arbour voulait alors étayer l'acte d'accusation rachitique qu'elle était occupée à dresser contre les anciens dirigeants du régime Habyarimana, en montrant que cet attentat avait été commis par des « extrémistes hutu », et qu'en le commettant, ces derniers avaient donné le signal du génocide qu'ils avaient programmé.

Or, sur place, à Kigali, menant son enquête, Michael Hourigan découvrit tout au contraire que les auteurs de l'attentat n'étaient pas des « Hutu extrémistes », mais des Tutsi du FPR... et il obtint même les noms de ceux qui, selon lui, auraient abattu l'avion du président Habyarimana. Il rédigea un rapport qu'il remit personnellement à Madame Arbour qui le somma alors de mettre un terme à ses recherches, exigeant la confidentialité absolue sur ses découvertes. Le contrat de Michael Hourigan avec l'ONU ne fut pas renouvelé.

Saisie par les familles de l'équipage français de l'avion présidentiel abattu, la justice française s'est ensuite risquée sur cette affaire qui fut confiée au juge Bruguière. Bien que le TPIR ait refusé de le lui communiquer, et cela au prétexte qu'il n'existait pas (!!!), le juge Bruguière obtint malgré tout une copie du « Rapport Hourigan ». Puis, devant le juge, Michael Hourigan authentifia son texte dont il confirma la teneur. Poussant plus loin ses investigations, le juge Bruguière interrogea le capitaine sénégalais Amadou Deme, adjoint de Michael Hourigan et ancien numéro 2 du renseignement de l'ONU au Rwanda. Cet officier lui confirma à la fois les résultats de l'enquête à laquelle il avait personnellement participé, et l'insolite changement d'attitude de madame Arbour à partir du moment où le FPR fut suspecté d'avoir assassiné le président Habyarimana.

Le 16 novembre 2006, au terme de son enquête, le *juge Bruguière* accusa à son tour le général Kagamé et il lança neuf mandats d'arrêt contre des membres importants de son premier cercle. Après le départ à la retraite de ce magistrat, l'enquête fut reprise par le juge Trévidic, puis par les juges Herbaut et Poux.

Au mois de juillet 2013 puis en janvier 2014, le *juge Trévidic* interrogea Jean-Marie Micombero, ancien secrétaire général au ministère rwandais de la Défense et qui, le 6 avril 1994, était affecté à une section chargée du renseignement dépendant directement de Paul Kagamé. Le témoin lui confirma les noms des *deux membres de l'armée de Paul Kagamé qui, le 6 avril 1994, auraient tiré les deux missiles qui abattirent l'avion présidentiel*. Il livra également au juge nombre de détails sur les préparatifs et sur le déroulement de l'attentat [3]. Ces déclarations recoupaient en les confirmant celles recueillies en leur temps par le juge Bruguière auprès d'autres témoins.

La contre-attaque du général Kagamé se fit à travers ses puissants réseaux d'influence français et par le biais d'une presse qui ne cessa jamais de lui servir de porte-voix, notamment Libération, Le Monde et Le Figaro. Appuyé sur les uns et sur les autres, il tenta de répétitives manœuvres dilatoires destinées à discréditer le travail du juge Bruguière. Mais, au moment où, de guerre lasse, le juge Trévidic s'apprêtait à clôturer son instruction, trois témoins de la plus haute importance se manifestèrent.

Il s'agissait du général Faustin Kayumba Nyamwaza, ancien chef d'état-major de l'APR (Armée patriotique rwandaise, l'armée tutsi), à l'époque responsable du renseignement militaire, du colonel Patrick Karegeya, ancien chef des renseignements du Rwanda, tous deux réfugiés en Afrique du Sud d'où ils accusaient de la façon la plus claire le président Kagamé

d'être le responsable de l'attentat du 6 avril 1994 qui coûta la vie au président hutu Habyarimana, et d'Emile Gafarita qui prétendait être l'un des trois membres du FPR qui transportèrent depuis l'Ouganda jusqu'à Kigali les missiles qui abattirent l'avion du président Habyarimana.

Au mois de juin 2010, le général Kayumba survécut par miracle à une tentative d'assassinat dont les auteurs, des Rwandais, furent arrêtés et jugés en Afrique du Sud. Le colonel Patrick Karegeya fut étranglé le 31 décembre 2013 dans sa chambre d'hôtel de Johannesburg. Emile Gafarita fut quant à lui enlevé à Nairobi le 13 novembre 2014 à la veille de son départ pour la France où il devait être interrogé par le juge Trévidic. Dans la procédure de réouverture d'instruction qui était alors en cours, la teneur de ce que le témoin-acteur allait dire aux juges était accessible à la Défense. Cette dernière informa ses clients de l'existence d'Emile Gafarita et de son prochain témoignage. Avocat de l'Etat rwandais (*Afrikarabia*, 19 octobre 2016) et de 6 des 7 mis en examen, M^o Léon-Lef Forster, dans un entretien avec la journaliste canadienne Judi Rever [4] l'a reconnu : « *J'ai informé les mis en examen, un avocat a l'obligation d'indiquer à ses clients où en est la procédure...il est parfaitement légitime que les clients soient informés des raisons pour lesquelles le dossier est ré-ouvert* ».

A partir de ce moment, Emile Gafarita fut en danger de mort [5]. Dans ces conditions, il est pour le moins « insolite » que les juges français qui allaient l'interroger n'aient pas pris la précaution de le mettre sous protection. D'autant plus qu'Emile Gafarita se savait menacé et que, dans l'attente de sa convocation ***qui arriva le jour de sa disparition***, il avait écrit par mail à son avocat, M^o Cantier, qu'il souhaitait être entendu : « *le plus vite serait le mieux avant qu'ils ne me fassent taire à jamais* ».

Emile Gafarita avait demandé à être entendu sous X avec le statut de « témoin protégé », ce qui ne lui fut pas accordé par le juge Trévidic. Et pourtant, comme l'a révélé plus tard Emmanuel Fansten dans *Libération* du 4 mars 2015, à la même époque, le juge Trévidic qui enquêtait sur l'attentat de la rue Copernic entendit sous X un ancien membre du groupe Abou Nidal. ***Pourquoi une telle différence de traitement ?*** Le juge Trévidic justifia son refus d'entendre anonymement Emile Gafarita « *par le nombre conséquent de manipulations constatées dans l'instruction* » (*Jeune Afrique*, 9 décembre 2014). Cette explication laisse pour le moins perplexe car le juge d'instruction a précisément parmi ses missions celle de faire le tri entre les éléments qu'il recueille. Dans tous les cas, ceux qui enlevèrent Emile Gafarita ne partageaient pas ses doutes...

La justice française a donc été incapable de protéger ce témoin essentiel puisque ses ravisseurs ont été prévenus qu'il était depuis quelques semaines à Nairobi où il vivait clandestinement sous un nom d'emprunt dans l'attente de son départ pour la France. Dans son livre "*La France dans la terreur rwandaise*" (Editions Duboiris, 2014, page 302), le journaliste Onana rapporte de graves propos tenus par le colonel Karegeya peu avant son assassinat : " (...) tout ce que fait votre juge (Trévidic) se trouve dans les médias, même les noms des témoins qui peuvent ainsi être retournés par Kigali ou assassinés".

Allons plus loin : certaines sources sud-africaines laisseraient entendre que des fonctionnaires de l'ambassade de France à Pretoria auraient oralement tenté de dissuader, fin novembre 2016, les autorités judiciaires sud-africaines d'accorder aux magistrats français les possibilités

d'entraide judiciaire leur permettant d'interroger le général Nyamwaza. Le 30 novembre 2016, interloquées par cette demande orale insolite, les autorités sudafricaines auraient alors demandé que cette requête soit formulée par écrit... ce qui aurait mis un terme à cette tentative d'entrave à la justice...et, les quatre « visas » des autorités judiciaires sud-africaines nécessaires à l'exécution de l'entraide judiciaire internationale furent accordés aux juges français mi-février 2017. Avant d'être bloqués à la fin du mois à la suite de la visite exceptionnelle faite en Afrique du Sud par le général Joseph Nzabamwita, Responsable des services nationaux de renseignement et de sécurité (NISS), envoyé du général Kagamé.

Dans une enquête très documentée parue dans le « UN », n°140 du 1^o février 2017 sous le titre « Récit d'une manipulation », Pierre Péan explique comment, à partir de l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy et jusqu'au départ du juge Trévidic, un groupe comprenant diplomates, magistrats, politiques et hommes de l'ombre, groupe relayé par les réseaux proKagamé français se serait ingénié à saboter l'enquête du juge Bruguière. Cet article n'a été relayé par aucun média français bien qu'il détaille de nombreux et très graves faits d'entrave à la justice.

Quoiqu'il en soit, loin des tumultes et des manipulations médiatiques, un dossier existe et, pour le régime de Kigali, ses avancées pourraient être dévastatrices. Voilà pourquoi ses amis ont reçu l'ordre d'allumer des contre-feux et voilà pourquoi, la presse française est actuellement et une nouvelle fois à la manœuvre.

Que contient en effet le dossier des juges Herbaut et Poux ?

Les éléments qui figurent dans le dossier d'instruction pèsent plus lourd que les sous-entendus de M. de Saint-Exupéry :

1) Le dossier donne, entre autres, le lieu du tir des missiles, les noms des deux tireurs et des membres de leur escorte, la marque et la couleur des véhicules utilisés pour transporter les missiles depuis l'Ouganda jusqu'au casernement de l'APR situé au centre de Kigali et de là, jusqu'au lieu de tir à travers les lignes de l'armée rwandaise, ainsi que le déroulé de l'action.

2) Le dossier contient la preuve que l'avion présidentiel rwandais a été engagé par deux missiles dont la traçabilité a été établie. Grâce à la coopération judiciaire de la Russie, la justice française sait en effet que ces deux missiles dont les numéros de série étaient *respectivement 04-87-04814 et 04-87-04835* faisaient partie d'un lot de 40 missiles *SA-16 IGLA* livrés à l'armée ougandaise quelques années auparavant. Or, Paul Kagamé et ses principaux adjoints furent officiers supérieurs dans l'armée ougandaise avant la guerre civile rwandaise et, de 1990 à 1994, l'Ouganda fut la base arrière, mais aussi l'arsenal du FPR. De plus, devant le TPIR, il fut amplement démontré que l'armée rwandaise ne disposait pas de tels missiles et que l'arme du crime était bien entre les mains du FPR.

D'autant plus qu'au mois d'août 2016, la MONUSCO a saisi en RDC un missile de type *SA16* de la même série que ceux qui furent tirés contre l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994. Or, ce missile avait appartenu à une milice soutenue par le Rwanda. Un rapport officiel de la MONUSCO a été transmis au siège de l'ONU à New-York qui visiblement tarde à le transmettre au juge français malgré les recommandations du rédacteur du rapport en question (*Référence : Strictly Confidential. Goma, 20 septembre 2016*).

En dépit de toutes les pressions qu'ils subissent et qui vont aller croissant, il faudra bien que, tôt ou tard, les juges fassent la balance entre les éléments que contient le dossier de l'assassinat du président Habyarimana. Or, comme les magistrats instructeurs auraient entre les mains suffisamment d'éléments pour étayer la thèse de la responsabilité du général Kagamé dans

l'attentat du 6 avril 1994 qui coûta vie au président Habyarimana, attentat qui fut l'élément déclencheur du génocide, tout va in fine dépendre du Parquet chargé de porter l'accusation à l'audience.

Nous voilà donc revenus à la politique, donc aux réseaux d'influence que Kigali entretient en France et dont la mission est de tenter d'influencer la Justice pour que soit étouffé le dossier car, comme l'a dit Madame Carla Del Ponte qui succéda à Louise Arbour au poste de Procureur du TPIR : « S'il était avéré que c'est le FPR qui a abattu l'avion du président Habyarimana, c'est toute l'histoire du génocide du Rwanda qu'il faudrait re-écrire ». Et de cela, les alliés, les soutiens et les obligés du général Kagamé ne veulent évidemment pas entendre parler.

Pour en savoir plus, voir le livre de Bernard Lugan : *Rwanda : un génocide en questions Editions du Rocher, 2014, 286 pages, cahier de cartes en couleur.*

[1] Expert assermenté devant le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) dans les affaires Emmanuel Ndindabahizi (TPIR-2001-71-T), Théoneste Bagosora (TPIR-98-41-T), Tharcisse Renzaho (TPIR-97-31-I), Protais Zigiranyirazo. (TPIR-2001-73-T), Innocent Sagahutu (TPIR-2000-56-T), Augustin Bizimungu (TPIR- 2000-56-T) et commissionné dans les affaires Edouard Karemera (TPIR-98-44 I) et J.C Bicomumpaka (TPIR-99-50-T).

[2] A l'exception du jugement de Jean Kambanda, ancien Premier ministre condamné en 1998, après qu'il eut plaidé coupable contre la promesse d'une peine réduite, procédure qui de facto lui avait fait accepter l'acte d'accusation du procureur. Depuis, il est revenu sur cette reconnaissance.

[3] Voir à ce sujet l'interview recueillie par Pierre Péan intitulée « J'ai assisté à la préparation de l'attentat qui a déclenché le génocide » (Marianne numéro du 28 mars au 3 avril 2014).

[4] Judi Rever « Witness in French inquiry into 1994 Rwanda plane crash disappears ». 20 novembre 2014 en ligne. [5] Le 18 novembre 2014, le professeur belge Filip Reyntjens, juriste spécialiste du Rwanda et expert devant le TPIR, écrivit à M^o Bernard Maingain, avocat belge des mêmes officiels rwandais mis en examen par le juge Bruguière : « Si vous avez communiqué le nom de M. Gafirita, qu'on ne verra probablement plus, à vos clients rwandais, vous devriez avoir honte et votre conscience devrait être lourde » (cité par Jeune Afrique, 9 décembre 2014).

L'Afrique Réelle
contact@bernard-lugan.com

[Retour au sommaire](#)

Message à la revue Jeune Afrique

du général Jean-Claude LAFOURCADE
(08.04.15)

Suite à la venue de Paul Kagame à Paris et sa rencontre avec Nicolas Sarkozy le 27 février
(<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20150227194515/>)

Monsieur Sarkozy confirme le lien privilégié qu'il entretient avec le général Kagame dont le régime est dénoncé comme dictature et qui accuse toujours la France et son armée d'avoir préparé et exécuté le génocide. Les soldats français qui ont servi au Rwanda n'apprécient pas, et le comportement de celui qui fut le chef des armées pose question.

Général Jean-Claude LAFOURCADE - <http://www.france-turquoise.fr/>

[Retour au sommaire](#)

Rwanda : quelles sont les archives utiles à la vérité ?

par le colonel (ER) Michel ROBARDEY
(08.04.15)

Sans remettre en cause le bien-fondé de l'ouverture des archives élyséennes annoncée le jour anniversaire du génocide, on assiste, dès avant que leur contenu soit connu, à la traditionnelle manipulation politique, systématique hélas dans le dossier rwandais.

Les interprétations abusives fleurissent, sans aucun fondement puisque, avant de parler ou avant d'écrire, personne n'a ouvert le premier document.

Les commentaires accordés à RFI par le ministre rwandais de la Justice Johnston Busingye, sont beaucoup plus prudents et démontrent, s'il en était besoin, que cet homme, et tout le gouvernement rwandais avec lui, sait parfaitement que les archives de l'Elysée ne risquent de confirmer aucune des accusations portées contre la France par Kigali et par tous ses idiots utiles, parce que ces accusations sont tout simplement totalement fallacieuses.

Entre autres, j'affirme ici, une fois de plus avec la plus grande force, et je confirme que le colonel Bernard CUSSAC, attaché de défense à Kigali de 1991 à 1994 a toujours, sans la moindre concession ni la moindre faiblesse, interdit de la manière la plus ferme et la plus claire que les militaires français, quels qu'ils soient, qu'ils appartiennent à l'opération, NOROIT, au DAMI ou soient Assistants Militaires Techniques en long séjour, participent de quelque manière que ce soit à la formation ou à l'entraînement des milices formées par les partis politiques rwandais, quelles qu'elles soient, Interhamwe y compris.

Les militaires français n'ont formé que des militaires rwandais. Point. Encore n'ont-ils participé qu'à la formation collective des unités rwandaises, la formation individuelle des hommes, officiers à l'école supérieure de Kigali, sous-officiers à Butare et commandos à Bigogwe étant assurée par les coopérants militaires belges (tiens, au fait, où sont leurs archives ?).

La demande de déclassification des archives française n'était donc qu'une manœuvre de diversion parmi d'autres formulées par un gouvernement de Kigali - ou par ses séides français, ce qui revient au même - tous soucieux de dresser un rideau de fumée devant la réalité du génocide. Les uns et les autres vont devoir maintenant trouver autre chose (autres archives, archives incomplètes, bla, bla , bla...).

Mais les honnêtes gens se doivent maintenant d'exiger la déclassification des archives du FPR, des archives Ougandaises, des archives de Tony Blair, voire des archives de Survie dont le président d'alors fût un proche collaborateur de Kagame, et surtout des archives US qui nous expliqueront peut-être pourquoi il y avait à Bujumbura un bataillon de rangers US pré-positionné début avril 94 sans même que l'autorisation de Bujumbura ait été – paraît-il - sollicitée.... et pourquoi le Colonel Vujkovic, attaché militaire US est arrivé à Kigali pour évacuer les ressortissants américains quelques heures AVANT l'attentat du 6 avril.

Là, sans doute, apprendrions-nous quelque chose !

Médiapart

[Retour au sommaire](#)

Opération Turquoise au Rwanda : amalgames et affabulations

par Général Jean Claude LAFOURCADE
Commandant l'opération Turquoise
(09.07.14)

L'hebdomadaire Jeune Afrique laisse entendre, dans un article du 1^{er} juillet dernier, qu'au cours du colloque consacré au Rwanda qui s'est tenu au Sénat le 29 juin, François Léotard aurait affirmé que l'opération Turquoise aurait apporté un soutien aux FAR¹, s'opposant ainsi au FPR². Le journal fait un amalgame regrettable entre la période 90/93 pendant laquelle la France a soutenu le régime rwandais et l'opération Turquoise qui a eu lieu de juin à août 1994.

En tant que commandant de l'opération Turquoise, j'ai participé à la préparation et à la planification de cette opération. Le gouvernement français a le premier reconnu le génocide et, face à l'inertie des autres grandes puissances, a souhaité y mettre fin pour des raisons humanitaires. Sur proposition de la France, le mandat de la résolution 929 des Nations Unies donnait mission à notre pays de protéger les populations menacées, en employant la force si nécessaire, en toute impartialité, c'est-à-dire aussi bien contre les unités des FAR que contre celles du FPR commettant des massacres et des exactions. Conformément à la volonté du gouvernement français, le mandat fut limité à deux mois. Cela signifiait que la France n'avait pas l'intention de revenir durablement au Rwanda.

J'affirme que la Force Turquoise a rigoureusement respecté le mandat d'impartialité fixé par l'ONU, n'apportant aucun soutien aux FAR et désarmant les unités rwandaises se trouvant dans la Zone de Sécurité créée par l'ONU. En revanche, conformément au mandat et au statut démilitarisé de cette zone, Turquoise s'est opposée à toute tentative de pénétration armée du FPR qui pourchassait les populations. Par ailleurs, la force aérienne a dû effectuer une intervention dissuasive mi-juillet sur le FPR qui bombardait les installations hospitalières de Goma depuis Giseny.

Contrairement aux affabulations de certains irresponsables et idéologues engagés, François Léotard, dans une interview à RFI le 3 juillet, précise que la feuille de route de Turquoise ordonnait d'éviter la confrontation avec le FPR et qu'aucune offensive sur Kigali n'avait été planifiée. Pour ce qui me concerne, que ce soit pendant la préparation de l'opération ou lors du déploiement de la Force, j'affirme qu'aucun raid sur Kigali ou action contre le FPR n'ont été planifiés et que je n'ai jamais reçu ni donné d'ordres ou de directives pour bloquer le FPR. Tous les documents opérationnels en font foi.

J'appelle les observateurs et commentateurs à davantage de rigueur dans leurs analyses et à se méfier des témoignages subjectifs et partisans. Je les incite à s'appuyer sur des faits et des documents incontestables, notamment les ordres d'opérations qui engagent les troupes sur le terrain et qui sont à leur disposition.

1 FAR : forces armées rwandaises (gouvernementales).

2 FPR : front patriotique rwandais.

[Retour au sommaire](#)

Lettre ouverte à Nicolas SARKOZY
Président de la République Française et chef des Armées
(Lettre N° 11/08 du 05.09.2011)

par Henri PINARD LEGRY
Président de l'ASAF (Association de Soutien à l'Armée Française)
Officier général (2s)
(05.09.11)

Monsieur le Président,

Le 1^{er} septembre, Lors de la conférence de presse conjointe de soutien à la Libye nouvelle, vous avez déclaré :

« ...que les valeurs de la démocratie sont absolument universelles et que ces valeurs de la démocratie valent pour les peuples arabes comme pour les peuples européens, pour les peuples d'Afrique comme pour les peuples d'Occident. C'est un droit. »

« ...que des milliers, des dizaines de milliers de vies ont été épargnées en Libye grâce à notre intervention... »

Que penser alors de l'accueil que vous vous apprêtez à réserver dans quelques jours en France, à Paul Kagamé, qui est accusé de crime de guerre dans un rapport de l'ONU ?

Que penser de cet « invité » qui accuse de façon mensongère l'armée française de complicité de génocide, alors que les soldats de l'opération *Turquoise* ont contribué en 1994 à sauver des dizaines de milliers de Rwandais aussi bien Hutus que Tutsis ?

Nombreux sont les soldats, marins, aviateurs de l'armée mais aussi citoyens Français attachés à la vérité et soucieux de l'honneur de la France, qui avouent ne pas comprendre ce grand écart entre vos propos et vos actes, d'autant que votre Ministre des Affaires étrangères, monsieur JUPPE, a écrit il y a quelques mois :

« ...Je suis scandalisé par la tentative de réécriture de l'histoire qui vise à faire porter sur la France tout ou partie de la responsabilité de l'abominable génocide rwandais. « Devant la carence de la communauté internationale qui s'était traduite à la fois par le retrait des casques bleus du Rwanda et l'inaptitude du conseil de sécurité des Nations Unies à prendre les initiatives souhaitées par leur Secrétaire Général, la France a été la seule à s'engager dans l'action humanitaire de protection des populations.

Ce fût l'opération « Turquoise » qui a été menée dans le strict respect du mandat que nous avons reçu du conseil de sécurité des Nations Unies.

Nos soldats ont agi avec courage, loyauté et abnégation et ont sauvé des dizaines de milliers de vies.

Comme je l'ai déclaré devant la mission d'information parlementaire, l'opération Turquoise fait honneur à la France et à son armée... »

L'ASAF, exprime ici dans cette lettre et dans le texte qu'elle propose aux Français sur son site, l'opinion de très nombreux Français, civils et militaires, fiers de leur pays et de ses soldats.

Elle vous demande de bien vouloir rappeler, avant la venue de Monsieur Kagamé, que les soldats français de l'opération *Turquoise* ont eux aussi hier, sauvé des milliers de vies comme ceux qui opèrent aujourd'hui en Afghanistan ou en Libye et que leur action fait honneur à la France.

Elle exige qu'avant son arrivée sur le sol de notre pays, votre hôte présente ses excuses pour les accusations mensongères qu'il a portées contre notre armée.

Il y va de l'honneur de la France et de ses soldats. Les Français sauront s'en souvenir.

Je vous prie de croire Monsieur le Président à l'expression de ma haute considération.

[Retour au sommaire](#)